

Une nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental

Saisine 23/2018

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental

**Une nouvelle Initiative nationale
intégrée pour la jeunesse marocaine**

Saisine n°23/2018



“ Assurer la mise à niveau de la jeunesse marocaine pour favoriser son engagement actif et efficient dans la vie publique nationale, constitue un défi majeur qu’il convient de relever de manière appropriée.

[...]

Nous appelons à l’élaboration d’une nouvelle politique intégrée dédiée aux jeunes. Axée fondamentalement sur la formation et l’emploi, celle-ci devrait avoir le potentiel nécessaire pour proposer des solutions réalistes aux problèmes réels des jeunes. ”

Extraits du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, adressé à la Nation le vendredi 13 octobre 2017 à l’occasion de l’ouverture de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature.

Saisine n°23/2018

- Conformément à l'article 7 de la loi organique N°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a été saisi par le Président de la Chambre des Conseillers en date du 7 novembre 2017 pour élaborer une étude sur « la stratégie intégrée de la jeunesse » ;
- Vu la décision du Bureau du Conseil de créer une Commission ad'hoc chargée d'élaborer le rapport portant sur « une nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine » ;
- Vu l'adoption du rapport sur « une nouvelle initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine » par l'Assemblée Générale du 31 mai 2018, à la majorité.

Le Conseil Economique Social et Environnemental présente son rapport :

Une nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine

Rapport préparé par:

La Commission *ad'hoc* en charge de la réalisation du rapport

Président de la Commission : *M. Abdelmaksoud Rachdi*
Rapporteur du thème : *M. Amine Mounir Alaoui*

Dépôt légal : 2018MO3531

ISBN : 978-9920-9621-1-7

ISSN : 2335 - 9242

Conseil Economique, Social et Environnemental

Imprimerie Canaprint

Sommaire

Avant-propos	11
I. Présentation générale du cadre de référence de la jeunesse et des initiatives engagées en sa faveur	15
1. Au niveau national, vue d'ensemble et dynamique récente observée ...	15
a- La jeunesse, une place de choix dans la Constitution.....	15
b- Discours de sa Majesté Le Roi.....	16
c- Programme du Gouvernement 2016-2021.....	16
d- Programme du Département ministériel en charge de la jeunesse.....	18
e- Socle de protection sociale universelle	19
2. Au niveau international, contribution des jeunes aux agendas mondiaux	19
a- Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse	19
b- Objectifs de Développement Durable (ODD).....	19
c- Agenda 2063 de l'Union Africaine	21
d- Agenda africain pour la Migration	22
II. Etat des lieux et grandes transformations de la jeunesse marocaine	25
1. Eléments de contexte et chiffres clés : la jeunesse, une population en mutation permanente.....	25
Jeunes et accès aux services publics de base	28
Jeunes et employabilité.....	28
Jeunes et inclusion économique	28
Jeunes, vulnérabilité, relations de genre et disparités territoriales	28
Jeunes et engagements citoyen, politique et associatif	29
Jeunes, religion et valeurs.....	30
Jeunes et sexualité.....	30
Jeunes et nouvelles technologies	30
2. Cadre de gouvernance : principaux enjeux	33

III. Expériences comparées en matière de politiques publiques de jeunesse	35
<i>Panorama général du benchmark sur des dimensions clefs : quelques bonnes pratique à retenir.....</i>	<i>35</i>
IV. Pour une nouvelle Initiative Nationale Intégrée pour la jeunesse marocaine.....	41
1. Eléments d’orientation et de vision : une approche intégrée et de rupture	41
Une Initiative pour les jeunes et pour l’ensemble de la société, qui tient compte du caractère pluriel de la jeunesse marocaine.....	42
Trois principes directeurs s’appliquant à l’ensemble des champs d’intervention, pour guider l’action	43
Un objectif général : assurer un développement inclusif de la jeunesse.....	44
Trois moyens à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif.....	44
Neuf domaines d’actions stratégiques et un dispositif de gouvernance efficient	45
2. Recommandations du CESE	45
A. Neuf domaines d’actions stratégiques, ou comment repenser les questions qui concernent la jeunesse, les enjeux auxquels elle doit faire face et les occasions qui se présentent à elle, pour envisager l’avenir en confiance	46
B. Une gouvernance lisible et responsable pour porter l’ambition de la nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse	56
Annexes.....	63
Annexe 1 : Liste de la commission ad’hoc chargée de réaliser le rapport.....	65
Annexe 2 : Liste des institutions et acteurs auditionnés (auditions, rencontres et ateliers de travail)	67
Annexe 3 : Références bibliographiques	69

Avant-propos

Le Maroc a initié depuis 2005 une politique de développement axée sur une vision sectorielle, et s'est engagé dans un processus important de réformes politiques, sociales, économiques et environnementales audacieuses, dont l'aboutissement, au niveau institutionnel, a été l'adoption de la Constitution de 2011, dans laquelle le pays a confirmé son choix irréversible pour la démocratie, consacrant ainsi les droits humains, individuels et collectifs de nouvelle génération, et intégrant les spécificités et la diversité des composantes de la Nation. Ces réformes ont permis de générer des taux de croissance soutenus (3,9 % en moyenne durant les dix dernières années ¹), traduits par des avancées importantes, avec une diminution de la pauvreté absolue et du chômage, un meilleur accès aux services publics de base et un développement considérable des infrastructures publiques.

Dans ce processus, si le pays a déjà réalisé de vrais succès, force est de constater qu'il n'a pas encore suffisamment répondu à certains défis, pourtant clés pour l'avenir, notamment en matière de cohésion sociale et de développement du capital humain. En effet, lesdites stratégies n'ont pas atteint tous leurs objectifs et n'ont pas eu l'impact escompté sur le développement du pays ; elles n'ont pas généré suffisamment de richesses locales, ni créé suffisamment d'emplois, dont le nombre et la qualité restent en deçà des besoins ainsi que du vrai potentiel de la nation. Aussi, les jeunes n'ont que peu la possibilité de peser sur les décisions stratégiques nationales, et ne bénéficient pas équitablement d'un accès adéquat à une éducation et des soins de santé de qualité. Ainsi, la question de l'insertion des jeunes, d'abord dans la société, et puis par l'emploi, continue de constituer un défi majeur pour le pays. Les opportunités données à la jeunesse et sa participation en demi-teinte à la vie économique et sociale sont des indicateurs qui révèlent le niveau encore relatif de cohésion sociale du pays.

La question de la jeunesse suscite ainsi un intérêt crucial pour la société dans son ensemble. Véritable richesse nationale, la jeunesse marocaine constitue une aubaine démographique, un acteur de développement économique et social et un levier pour la création de la richesse. Au cœur des transformations de la société, celle-ci exprime toutefois et de façon multiforme un mal être ainsi qu'une difficulté à trouver sa place dans la société.

Ces constats préliminaires interpellent donc sur la place des jeunes en société, leur devenir, leur liberté d'expression, leur rapport au projet démocratique en cours de consolidation et leur vision du lien social au Maroc, et requièrent ainsi une nouvelle philosophie en faveur de l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active.

1 - Source : chiffres du Haut-Commissariat au Plan.

A ces égards, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) relève de prime abord l'urgente nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie intégrée visant à impliquer pleinement la jeunesse dans la vie économique, sociale et politique, incluant ceux-ci en amont de sa réalisation, afin que leurs attentes et préoccupations réelles soient prises en compte, et que des services publics adaptés à leurs besoins spécifiques leur soient accessibles.

C'est dans le même contexte que le Conseil a été saisi par le Président de la Chambre des Conseillers, en date du 7 novembre 2017, afin qu'il apporte sa contribution à la réflexion autour d'une nouvelle impulsion à donner à la politique publique en faveur de la jeunesse, selon une approche cohérente à travers laquelle les jeunes constitueraient une richesse et joueraient un rôle moteur dans le développement économique et social national, à inscrire dans le cadre d'une analyse prospective plus générale sur le nouveau modèle de développement global de la Nation.

La construction de cette vision d'ensemble est aujourd'hui indispensable pour poursuivre une trajectoire de croissance plus rapide et plus inclusive, et donc pour répondre aux aspirations économiques et sociales de la population en général et des jeunes en particulier, pour un développement multidimensionnel équitable et une prospérité partagée.

Méthodologie adoptée

Le Bureau du CESE a décidé l'institution d'une commission ad'hoc, chargée de conduire les travaux d'élaboration de ce rapport, au sein de laquelle sont représentées les sept commissions permanentes du Conseil, chacune ayant désigné deux de ses membres.

Tout en rappelant que cette thématique a fait l'objet de plusieurs rapports produits au sein du Conseil, en plus de constituer des références transverses et prises en compte dans plusieurs autres², il est suggéré que ce travail d'approfondissement et d'élargissement de la réflexion puisse, en plus d'enrichir les initiatives en cours, constituer la base de la contribution du CESE au premier Forum Parlementaire de la Jeunesse, que la Chambre des Conseillers ambitionne d'organiser en 2018, en coopération avec les institutions et associations compétentes.

Partant des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI contenues dans le discours du 13 octobre 2017, prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature, le Conseil économique, social et environnemental ambitionne de proposer les contours d'une plateforme intégrée, portant la vision d'une nouvelle Initiative nationale en faveur de la jeunesse

2 - Capitalisation sur la bibliographie interne du Conseil : Richesse Globale du Maroc entre 1999 et 2013 ; Inclusion des Jeunes par la Culture ; Emploi des Jeunes ; Economie Sociale et Solidaire ; Statut et Dynamisation de la Vie Associative ; Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable ; Charte Sociale du CESE...

marocaine, afin de faire converger l'ensemble des actions qui la concernent, tant sur le plan économique, que sur le plan social et sociétal, répondant ainsi aux besoins des jeunes en termes de création de richesses, d'emplois de qualité, d'égalité des chances et d'équité de développement territorial. Réaliser que près d'un marocain sur trois est un jeune de moins de 34 ans suffit pour comprendre qu'une initiative en faveur de la jeunesse est non seulement un investissement pour l'avenir mais également une nécessité pour le bien-être des générations actuelles.

Fruit d'une large approche participative, et d'une démarche itérative entre état des lieux, benchmark et propositions concrètes, ce rapport constitue une plateforme globale avec des pistes de réflexion visant à approfondir le débat national sur la jeunesse, selon une approche réaliste mais ambitieuse, tenant compte des changements rapides et forts de notre société et de celles internationales.

Aussi, le présent document capitalise sur l'accumulation produite par les travaux de différents organismes, traitants de la jeunesse marocaine et de son développement potentiel, y compris le contenu de précédents rapports publiés par le CESE lui-même. Il synthétise également les conclusions des débats animés dans le cadre des auditions ciblées et des ateliers organisés par la Commission ad'hoc. En effet, pour le traitement de cette saisine, le CESE a organisé une série de rencontres avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par le sujet, afin de recouper les points de vue sur les réalisations ainsi que sur les volets qui continuent à constituer des obstacles, mais aussi et surtout d'enrichir les pistes de réflexion, en vue de construire un cadre de coordination de toutes les actions sectorielles en faveur des jeunes.

A partir des données collectées et de l'analyse qui en a été faite, ont été définis plusieurs dimensions et axes, imbriqués entre eux et qui constituent autant de leviers visant à orienter les choix stratégiques qui préfigurent d'une nouvelle Initiative nationale en faveur de la Jeunesse, avec les inflexions majeures qui en découlent, dont la conjonction, portée par une structure renouvelée de gouvernance inclusive et participative, serait capable de produire les effets d'entraînement voulus.

Les travaux du CESE n'ont pas vocation à se substituer à ceux des acteurs institutionnels en charge de la réalisation de la stratégie intégrée de la jeunesse, en cours d'élaboration, en particulier, par le Département de tutelle. L'ambition du Conseil est de proposer une plateforme articulée autour de domaines stratégiques clés, facilitant la mobilisation des acteurs autour d'un projet fédérateur qui unifie le référentiel de la jeunesse et consolide l'action en sa faveur dans le cadre d'une vision intégrée et cohérente. Cette dernière devrait favoriser la création de valeur ajoutée nationale au profit du bien-être et de la prospérité des jeunes, dans un cadre de confiance et de cohésion sociale, à même de rendre les actions en la matière plus efficaces, mieux coordonnées et davantage centrées sur les impératifs de développement global de la Nation.

La réflexion autour de l'ensemble de ces dynamiques a permis la construction d'une vision qui appelle à une nouvelle Initiative en faveur de la jeunesse, pour laquelle le Conseil Economique, Social et Environnemental ambitionne l'articulation suivante :

Initiative Nationale Intégrée pour la Jeunesse

AMBITION DU CESE

Apporter, dans la durée, des réponses aux attentes légitimes des jeunes d'une vie digne, de justice sociale, d'équité et de participation active à la dynamique de développement, où chacun aurait la possibilité de libérer ses énergies et de réaliser son plein potentiel dans le cadre de l'égalité des chances et des opportunités, et d'améliorer son niveau de bien-être ; un jeune fort de son histoire et de ses valeurs, qui trace sa propre voie et avance en confiance, dans un monde de plus en plus ouvert et globalisé.

... portée par

TROIS PRINCIPES DIRECTEURS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES CHAMPS D'INTERVENTION, POUR GUIDER L'ACTION

1 Participation des jeunes dans la prise de décision

2 Equité et égalité des chances entre les jeunes citoyennes et citoyens

3 Une gouvernance cohérente et intégrée aux niveaux national et territorial

... visant

UN OBJECTIF GÉNÉRAL

Assurer un développement inclusif de la jeunesse

... à traduire par

TROIS MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR RÉALISER CET OBJECTIF

A. Des actions d'intégration transsectorielle

1. Éducation et formation
2. Employabilité
3. Prévention, santé physique et psychologique et protection sociale
4. Lutte contre les formes de vulnérabilité, la pauvreté, la précarité et l'exclusion des jeunes

B. Des actions spécifiques en faveur de la jeunesse

5. Engagement des jeunes
6. Socle des valeurs et sentiment d'appartenance des jeunes à la Nation
7. Culture, sport et lieux de vie
8. Sensibilisation au respect de l'environnement
9. Engagement, rayonnement international et grands agendas mondiaux

C. Un dispositif de gouvernance

- Organe de pilotage de haut niveau
- Territorialisation et rôle de la Région
- Mentoring et parrainage des jeunes
- Numérique et communication

I. Présentation générale du cadre de référence de la jeunesse et des initiatives engagées en sa faveur

Pendant la dernière décennie, la thématique de la jeunesse est abordée d'une manière récurrente et s'inscrit dans l'actualité aussi bien nationale qu'internationale.

Toutefois, entre les orientations stratégiques et la déclinaison en stratégies sectorielles, le maillon des objectifs à atteindre apparaît manquant.

Il convient, sur la base de cet état des lieux, d'identifier des nouvelles niches de réflexion pour orienter l'action publique.

1. Au niveau national, vue d'ensemble et dynamique récente observée

a. La jeunesse, une place de choix dans la Constitution

L'adoption de la Constitution du 1^{er} juillet 2011, constitue une opportunité majeure pour l'institutionnalisation des actions et initiatives en faveur de la jeunesse. Le texte constitutionnel introduit les principes et modalités nécessaires pour réussir un saut qualitatif en matière de favorisation de son développement dans la société. L'article n°33 de la loi fondamentale stipule qu'il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées pour atteindre trois objectifs primordiaux : (i) d'abord, étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays ; (ii) ensuite, aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle et (iii) enfin, faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines.

Avec la mise en place d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative (instance dont le texte de création est en cours d'adoption par le Parlement et qui devrait donc être opérationnelle très rapidement), avec pour principale mission la formulation de propositions sur tout sujet d'ordre économique, social et culturel intéressant directement les jeunes et l'action associative, la participation des jeunes devrait être formellement institutionnalisée.

b. Discours de sa Majesté Le Roi

Dans le discours du Roi Mohammed VI prononcé le 13 octobre 2017 à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature, Sa Majesté a rappelé que les progrès enregistrés au Maroc ne profitent pas à tous les citoyens, et plus particulièrement aux jeunes qui représentent plus d'un tiers de la population. A cette occasion, Sa Majesté a appelé à « l'élaboration d'une nouvelle politique intégrée dédiée aux jeunes. Axée fondamentalement sur la formation et l'emploi, celle-ci devrait avoir le potentiel nécessaire pour proposer des solutions réalistes aux problèmes réels des jeunes ».

La question de la jeunesse a également constitué un axe central dans le Discours à la Nation, prononcé en 2012 à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, dans lequel S.M appelait déjà à « mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies actuellement à notre jeunesse, et adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes ».

c. Programme du Gouvernement 2016-2021

Le Maroc ayant adopté des approches parallèles de coordination des initiatives en faveur de la jeunesse, plusieurs actions sont prévues dans le cadre du Programme du Gouvernement 2016-2021, dont le portage serait assuré par différentes institutions (tutelle ou autres départements ministériels). Parmi celles-ci, il est prévu notamment la réalisation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale intégrée destinée aux jeunes. La mise en place du Conseil consultatif des jeunes et de l'action associative est également au programme, ainsi que la qualification des infrastructures de 1000 maisons de jeunes, des centres de formation et de camping, des centres d'accueil et de l'enfance, en plus de la conclusion de partenariats entre les parties concernées.

Tableau 1 : Mesures prévues dans le PG|2016-2021 en faveur des jeunes

Principaux axes	Caractéristiques
Mise à niveau du système législatif national et parachèvement de la mise en œuvre de la Constitution	Parachever l'adoption des lois organiques relatives à la mise en œuvre des dispositions de la constitution et aux lois relatives aux instances de gouvernance et de démocratie participative soumises au Parlement, dont la loi relative au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative

<p>Promotion de l'emploi et l'intégration professionnelle</p>	<p>1. Révision et amélioration des incitations sectorielles et spatiales et leur corrélation à la création des opportunités d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un programme d'auto-emploi au profit des jeunes dans les zones rurales • Création de programmes de formation dédiés à la qualification des jeunes diplômés, en vue de contribuer au développement rural • Mise en place d'espaces numériques dans le milieu rural, en vue d'encourager les jeunes à développer des activités de télétravail <p>2. Mesures dédiées au renforcement de l'employabilité</p> <p>Appui et accompagnement des initiatives des jeunes visant l'auto-emploi et la création des entreprises, ainsi que la mise en œuvre des dispositions du décret sur les marchés publics relatives à l'octroi d'une part de 20% aux PME</p>
<p>Intérêt à l'égard de la jeunesse et amélioration de l'accès au sport</p>	<p>Adoption d'une politique volontariste et efficiente destinée aux jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Stratégie nationale intégrée de la jeunesse, dans le cadre d'une approche participative • Accélérer l'institution du CCJAA • Révision du cadre réglementaire relatif aux prestations servies en matière de colonies de vacances, de maisons de jeunes et de centres de formation professionnelle féminins • Mise à niveau et développement des infrastructures de 1000 maisons de jeunes, centres de formation et d'estivage et centres d'accueil et d'enfance. • Adoption du principe de la contractualisation basée sur les résultats, avec les organisations de jeunesse de la société civile • Permettre à 1M d'enfants de bénéficier du programme national d'estivage et améliorer l'accueil dans les espaces d'estivage.

Le chômage restera le principal défi à une inclusion économique et sociale de l'ensemble de la population. Même si le programme gouvernemental vise un taux de croissance de 4,5 à 5,5% à l'horizon 2021, la croissance de l'emploi ne devrait pas évoluer très rapidement, d'autant plus que les mesures prévues pour améliorer l'emploi des jeunes demeurent limitées. Le plan d'action prévu n'apporte aucune nouvelle mesure incitative, si ce n'est la révision des mesures incitatives déjà existantes, pour les orienter vers des secteurs présentant un fort potentiel de création d'emplois.

Ainsi, le CESE souligne le caractère et le périmètre limités des actions prévues dans la politique gouvernementale à horizon 2021, regroupées autour de mesures institutionnelles, organisationnelles et infrastructurelles à l'impact relatif sur la jeunesse, qui gagneraient à être enrichies, renforcées et élargies à d'autres domaines structurels pour la jeunesse.

d. Programme du Département ministériel en charge de la jeunesse

Au Maroc, le portefeuille de la jeunesse incombe au Ministère de la Jeunesse et des Sports. En 2014, a été rendue publique la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ), réalisée par le département de tutelle, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales, et avec l'appui d'organisations internationales.

Avec l'ambition de « placer les jeunes au cœur des politiques publiques », ladite stratégie porte une vision intégrée de planification et de programmation pour la jeunesse, à travers l'identification de cinq axes stratégiques, portés par un plan d'action (2015-2030), lui-même décliné en mesures prioritaires, indicateurs de performance, définissant les responsabilités des acteurs ainsi que le cadre budgétaire y afférent.

Encadré 1 : Axes stratégiques constitutifs de la SNIJ

1. Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité ;
2. Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques ;
3. Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale et civique et dans la prise de décision ;
4. Promouvoir le respect des Droits de l'Homme ;
5. Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance.

Il convient de rappeler que le précédent Gouvernement, qui a procédé à l'établissement de la SNIJ, l'a également adoptée en Conseil de Gouvernement. Néanmoins, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une adoption en Conseil des Ministres, comme le stipule l'article 9 de la Constitution. A noter que toutes les stratégies sectorielles font l'objet, depuis le texte constitutionnel de 2011, d'une présentation

et discussion en Conseil de Gouvernement, pour ensuite être adoptées en Conseil des Ministres. La stratégie en question est donc, de fait, caduque.

Et c'est ainsi que le Département de tutelle travaille actuellement sur une nouvelle stratégie intégrée en faveur de la jeunesse.

e. Socle de protection sociale universelle

Le socle de protection sociale universelle regroupe l'ensemble de garanties élémentaires de sécurité sociale définies au niveau national et visant à assurer, au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu.

Encadré 2 : Garanties de sécurité sociale en faveur de la jeunesse

Les socles nationaux de protection sociale qui concernent les jeunes devraient comprendre, au moins, les trois garanties de sécurité sociale suivantes :

1. Accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
2. Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
3. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité.

2. Au niveau international, contribution des jeunes aux agendas mondiaux

a. Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse

Le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse propose un cadre théorique et des directives pratiques visant à orienter l'action nationale et le soutien international en faveur des jeunes. Il contient des propositions d'action visant à faciliter la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des jeunes. Le Programme d'Action met en particulier l'accent sur les mesures à prendre pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la jeunesse et améliorer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les possibilités offertes aux jeunes de participer pleinement, effectivement et de façon constructive à la vie de la société.

b. Objectifs de Développement Durable (ODD)

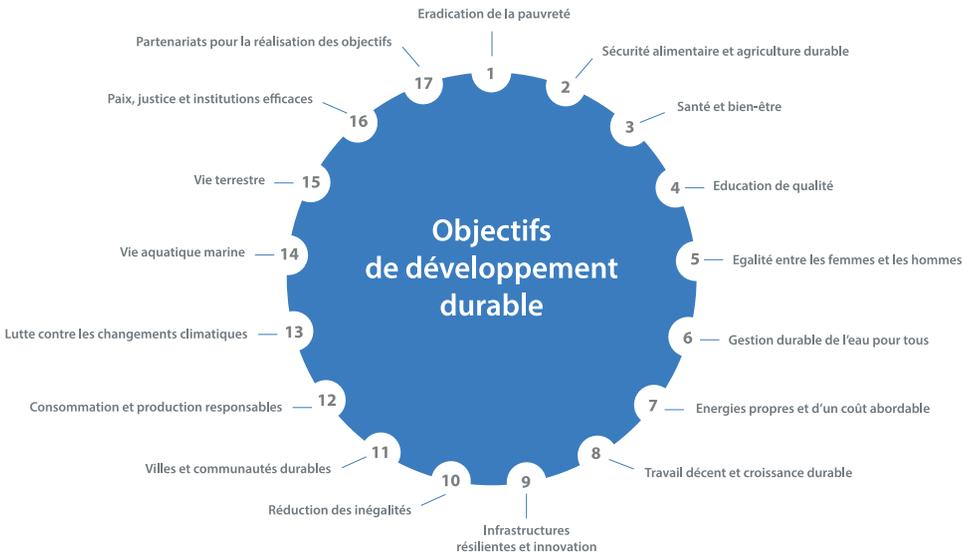
Les dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Ils tiennent compte équitablement des dimensions économique, sociale et environnementale et intègrent pour la

première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun.

Adoptés en septembre 2015 et entrés en vigueur en 2016 par l'ensemble des Etats des Nations-Unies dont le Maroc, les ODD, d'une portée universelle, joueront un rôle prépondérant dans la politique de développement du pays au cours des quinze prochaines années.

Intégrés, interconnectés et indissociables, les 17 ODD de l'agenda 2030 assurent la soutenabilité, l'inclusion et la résilience, et s'articulent comme suit :

Figure 1 : Vue d'ensemble des 17 objectifs de développement durable



La mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement des nations unies constitue une réelle opportunité pour accélérer la dynamique de transformation du modèle de développement du Maroc et d'ancrage de la démocratie participative au niveau territorial. L'adhésion et le portage par les jeunes marocains des 17 ODD constituent un des grands défis au regard des objectifs fixés par les agendas internationaux de développement, nécessitant le développement et la mise en œuvre de mécanismes d'accompagnement par tous les acteurs concernés (Etat, collectivités territoriales et secteur privé) des initiatives des jeunes visant l'atteinte des ODD.

Encadré 3 : Jeunes et Agenda Climat

L'Accord de Paris, conclu en 2015 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a érigé les territoires et la société civile et notamment les jeunes et les futures générations, comme deuxième pilier de lutte contre les changements climatiques. Celui-ci incite les jeunes à jouer deux rôles principaux, à savoir, d'une part, à contribuer à la conception, le suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (NDC) des Etats en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques et, d'autre part, à l'action propre des jeunes pour le climat via le développement d'initiatives et de projets climat innovants dans les différents secteurs de développement humain et territorial.

Par ailleurs, l'organisation de la COP 22 en novembre 2016 au Maroc a été marquée par l'organisation de la 12^e Conférence internationale de la Jeunesse pour le Climat (*Conférence of Youth COY12*), permettant à la jeunesse du monde entier d'échanger autour des expériences et des solutions adéquates pour lutter contre les changements climatiques.

c. Agenda 2063 de l'Union Africaine

L'ancrage du Maroc en Afrique a une profondeur historique. Aujourd'hui, cette vocation africaine prend une dimension nouvelle, portée par l'engagement au plus haut niveau de l'Etat en faveur du continent, en s'inscrivant dans le cadre d'une vision de co-développement Sud-Sud, s'inscrivant sur le long terme et sur l'impératif du développement humain. Un engagement qui embrasse désormais tous les domaines, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels ou spirituels.

Aussi, il est à rappeler que le Maroc a confirmé son engagement à appuyer le développement accéléré du continent dont la vision et le plan d'action sont définis dans le cadre continental de « L'Agenda 2063 », adopté en 2013 par les chefs d'Etats africains, et identifiant la vision du chemin à emprunter vers l'intégration de l'Afrique au cours des 50 prochaines années.

Les axes de cette vision globale sont, entre autres : le panafricanisme, le sens de l'unité, l'autonomie, la démocratie et la parité, l'intégration, la solidarité des peuples africains et le développement durable. Aussi, l'une des sept aspirations ambitionnées par cet Agenda vise à faire de l'Afrique un continent dont le développement est conduit par les peuples, chaque pays puisant dans son potentiel, en particulier celui de ses femmes et de ses jeunes.

Encadré 4 : Sept aspirations de l'Agenda 2063 | Extrait

L'avenir que nous voulons pour l'Afrique

1. Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ;
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine ;
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour ;
4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ;
5. Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagée ;
6. **Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, notamment celles des femmes et des jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants ;**
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale.

L'adhésion à cette vision devrait permettre aux jeunes marocains de jouer un rôle moteur, en articulation avec les jeunes des autres pays africains, dans la transformation structurelle africaine, dont la jeunesse constitue près de la moitié de la population.

d. Agenda africain pour la Migration

L'Agenda Africain pour la Migration, soumis au 30^e Sommet de l'Union Africaine tenu en janvier 2018 à Addis-Abeba, fait écho au mandat de 'Leader de l'Union africaine sur la Question de la Migration', confié à S.M Le Roi lors du 28^e Sommet de l'UA, et présente les premiers jalons d'une vision africaine commune sur la migration.

Cet Agenda part de l'idée qu'il faut connaître le phénomène migratoire dans ses différentes dimensions pour mieux l'appréhender, et adopte une démarche participative, jalonnée notamment par deux rencontres clés – *une première datant de novembre 2017, à Skhirat, qui a réuni plus de 120 décideurs, représentants des organisations internationales, chercheurs et membres de la société civile ; et une deuxième Conférence Ministérielle organisée en janvier 2018, à laquelle ont participé une vingtaine de ministres, représentant les cinq sous-régions du continent, la Commission de l'UA et les Communautés Économiques Régionales.*

Ainsi, l'Agenda Africain pour la Migration comprend les idées, propositions et réflexions présentées par les institutions officielles, la société civile et les chercheurs en Afrique, se veut flexible, évolutif et non juridiquement contraignant, et ambitionne de constituer une source d'inspiration pour l'action future sur ce dossier.

Dans ce contexte, ledit Agenda présente des défis importants en matière d'équilibres démographiques, économiques, sociaux et culturels, et présuppose un certain nombre d'enjeux cruciaux en termes sécuritaire et de capacités du vivre ensemble.

L'appropriation de cet Agenda par les jeunes devrait se faire dans le sens de consacrer une nouvelle approche afro-centrée conciliant réalisme et tolérance, et d'adopter une perspective positive sur la question de la migration en mettant en avant la logique humaniste de responsabilité partagée et de solidarité. Aussi, la mise en œuvre de cet Agenda devrait prendre en compte les besoins et attentes réelles des jeunes marocains spécifiquement, et africains plus généralement, en stimulant notamment les perspectives économiques ainsi qu'une coopération accrue pour appuyer les pays dans une gestion plus efficiente et plus inclusive des flux migratoires.

II. Etat des lieux et grandes transformations de la jeunesse marocaine

Le dividende démographique national compte une importante proportion de jeunes, ce qui donne au pays une opportunité unique pour le développement économique et social.

Néanmoins, aujourd'hui encore, l'accès à un emploi décent, à une éducation de qualité et à des soins de santé reste difficile pour une grande part de la jeunesse de notre pays. Elle se heurte toujours à des obstacles importants en matière d'inclusion économique et sociale, et continue de n'avoir que des perspectives limitées pour influencer l'orientation des politiques publiques, l'empêchant ainsi de devenir une force motrice majeure du développement du pays.

Enjeu transversal de l'action publique, la politique nationale en faveur de la jeunesse bute sur l'absence d'une approche globale et intégrée, qui rend difficile l'atteinte des objectifs escomptés. Il conduit, dans une large mesure, à ne pas refléter les préoccupations réelles des jeunes et implique, par ricochet, un important sentiment de défiance de la part des intéressés ; sentiment qui a tendance à s'accroître, avec des impacts négatifs et encore insuffisamment mesurés sur la cohésion sociale.

Investir dans la jeunesse et faire des politiques publiques de jeunesse, représente un axe prioritaire pour toute politique de développement, en mettant l'accent sur l'importance réelle de les considérer en tant qu'acteur des dynamiques actuelles de changement et vecteur potentiel dans le processus de création de la richesse.

1. Eléments de contexte et chiffres clés : la jeunesse, une population en mutation permanente

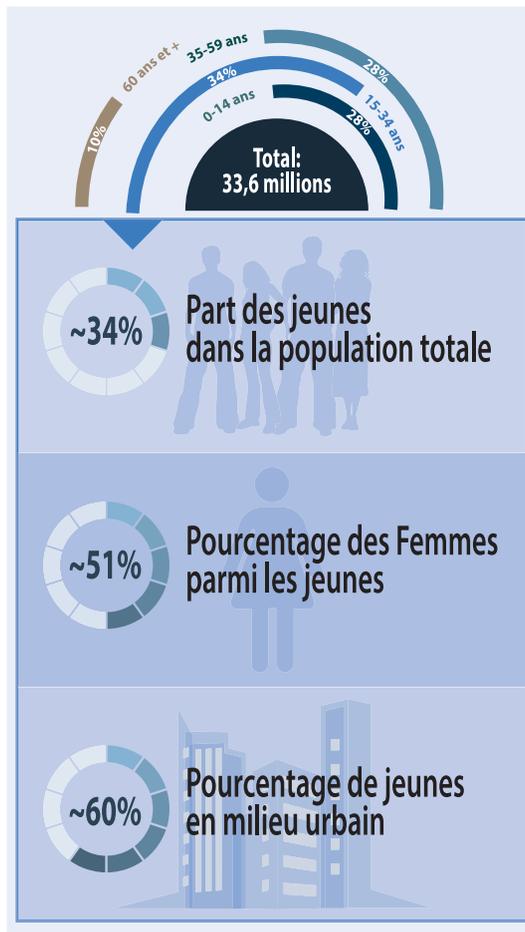
Ce chapitre propose un aperçu succinct des transformations et des défis de la jeunesse marocaine. Il met également en lumière le manque de confiance et le mécontentement d'une partie de cette frange de la population, face aux politiques et services publics, qui ne tiennent pas suffisamment compte de leurs attentes.

Si les jeunes marocains sont caractérisés par un ensemble de compétences, de capacités et une énergie particulière qu'il convient de mettre en avant de prime abord, il n'en demeure pas moins que la situation d'une grande partie d'entre eux reste précaire – jeunes exclu, « ni ni », ceux qui connaissent des difficultés, ceux dont le

désir d'entreprendre est freiné, ceux qui n'ont pas eu droit à une enfance épanouie, ... Représentant près du tiers de la population totale du Maroc, les jeunes de 15 à 34 ans sont restés pour la plupart en marge de la croissance économique soutenue qu'a connue le pays au cours des dix dernières années, sans bénéficier équitablement des progrès économiques induits par cette dynamique de croissance.

Pour présenter la jeunesse dans sa complexité et mieux comprendre les obstacles à la participation des jeunes à la vie publique, économique et sociale, il y a lieu de considérer les entraves propres au contexte national, en plus de celles qui font écho aux évolutions mondiales et qui touchent les jeunes partout dans le monde (individualisation, urbanisation, numérique, ...). En théorie, certaines de ces évolutions devraient offrir des opportunités certaines pour les jeunes mais, faute d'un environnement propice, ils risquent d'être les premiers à se retrouver sur le bord du chemin.

Figure 2 : Jeunes – Chiffres clés | 15-34 ans | 2014³



3 - Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports | Haut-Commissariat au Plan.

Figure 3 : Jeunes – Diagnostic multidimensionnel | 15-34 ans | 2014⁴

 Citoyenneté	1 %	des jeunes adhèrent à un parti politique ou à un syndicat
	10 à %15	Participation à la vie associative
 Santé	75 %	Sans couverture sociale
	1/5	Souffre de troubles psychologiques
 Bien-être	72 %	du temps des jeunes passé dans des activités non productives de bien-être social
	82 %	N'exercent aucune activité
 Insertion professionnelle	~20 %	Taux de chômage chez les jeunes
	50 %	Fonctions assujetties à des bas salaires
 Education et Formation	2/3	Décrochage scolaire
	+270.000	Abandon cursus scolaire

En 2016, le Maroc figurait au 120^e rang des 183 pays sur l'échelle de l'indice de développement de la jeunesse, derrière la plupart des pays à revenu intermédiaire de la Région MENA, dont la Jordanie (114^e rang), la Tunisie (110^e rang), le Liban (76^e rang) et la Turquie (62^e rang)⁵. Cet indice permet d'établir des comparaisons entre pays et dans le temps et comprend cinq principaux domaines que sont l'éducation, la santé et le bien-être, l'emploi, la participation citoyenne et la participation politique.

4 - Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports.

5 - Youth Development Index 2016, Policy Report (<http://thecommonwealth.org/youthdevelopmentindex>).

Jeunes et accès aux services publics de base

L'accès à une éducation/formation de qualité et à des services de santé appropriés demeurent au centre des préoccupations de la jeunesse marocaine. En matière d'éducation, le décrochage et les déperditions scolaires, les inégalités entre offres publique et privée, une orientation des jeunes vers des études qui ne leur permettent pas d'acquérir des connaissances en mesure de préparer leur avenir continuent à constituer des entraves au droit à l'éducation pour tous et à toutes les échelles territoriales. En matière de santé, en plus des disparités dans l'accès aux soins de base et à des soins de santé de qualité, un certain nombre de préoccupations majeures persistent, s'agissant notamment de certains fléaux parmi lesquels on cite l'addiction aux drogues, le tabagisme, le suicide..., mais aussi celui de la santé mentale qui demeure un véritable problème de santé publique.

Jeunes et employabilité

Malgré l'insuffisance en capital humain qualifié, l'inadéquation entre les formations proposées par le système d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail rend difficile la transition entre l'école et le marché du travail et constitue encore l'un des facteurs ayant un impact négatif sur la croissance économique et l'employabilité des jeunes diplômés. Il est d'ailleurs important de noter que le taux de chômage chez les jeunes augmente avec le nombre d'années d'études ce qui ne fait que renforcer le sentiment de frustrations chez les diplômés de l'enseignement supérieur qui ne trouvent pas d'emploi.

Jeunes et inclusion économique

Malgré le rythme de croissance annuelle moyenne favorable du PIB national sur la dernière décennie⁶, son impact sur la création d'emplois et sur l'insertion des jeunes reste limité. En effet, le chômage des jeunes au Maroc demeure élevé (20 % en moyenne)⁷. De plus, lorsqu'il y a emploi, il s'agit souvent d'emploi informel, précaire, mal rémunéré et sans avantages sociaux. Sans le support et l'intervention de relations personnelles ou familiales, un diplôme et des compétences ne suffisent pas toujours pour trouver un emploi décent. Par conséquent, les jeunes ont le sentiment d'avoir peu de contrôle sur leur avenir économique.

Jeunes, vulnérabilité, relations de genre et disparités territoriales

Les maux dont souffre la jeunesse ne touchent pas tous les jeunes de la même façon. En effet, les inégalités relatives au genre et au milieu de résidence (rural, urbain et périurbain) continuent de constituer des problématiques majeures.

6 - Source : Rapport RGM_CESE : 'Entre 1999 et 2013, le Maroc a enregistré une croissance de 4,6%, contre 3% au cours de la décennie 90'.

7 - Moyenne mondiale du chômage des jeunes de l'ordre de 13%.

Les disparités régionales doivent donc être prises en considération pour assurer le maintien de la cohésion sociale. Le chômage des jeunes touche aussi et surtout les femmes, un écart qui s'explique en partie par la tendance des parents à favoriser l'éducation des garçons au détriment de celle des filles.

De plus, les discriminations 'genre' en termes de salaires restent importantes. Ce constat relève également des défaillances en termes de gouvernance et la persistance des normes sociales traditionnelles, qui continuent de contrarier l'intégration économique des femmes marocaines. En dépit des efforts entrepris dans le sens de l'élimination des écarts entre sexes, notamment en milieu rural, l'accès des filles à la scolarisation et l'égalité de chances entre garçons et filles restent difficiles à réaliser.

A cela s'ajoutent plusieurs autres contraintes, comme l'ancrage des stéréotypes négatifs, les discriminations et violences fondées sur le genre, ou la précarité économique des femmes. Des actions sont à mener dans ce sens en vue de corriger ces défaillances, abordées sous l'angle de l'analyse de genre (division sexuelle des rôles et statuts spécifiques à chaque sexe) et de la dimension géographique.

L'accès difficile à l'emploi, l'emploi informel, les conditions de travail précaires, la faible participation dans la vie sociale et civique, et la pauvreté, entre autres, affectent davantage les jeunes de faibles niveau d'instruction, les jeunes dans le milieu rural, ainsi que les jeunes filles, qui souffrent en plus d'entraves à la jouissance de leurs droits fondamentaux (mariages précoces, petites bonnes...).

Jeunes et engagements citoyen, politique et associatif

Les jeunes Marocains ne participent pratiquement pas à la vie civique, et consacrent la plupart de leur temps à des activités personnelles ou en groupe. Leur quasi absence des formes traditionnelles de participation politique, matérialisée par un très faible taux d'adhésion aux syndicats et aux partis politiques, traduit une véritable crise de confiance entre les jeunes et les institutions politiques (1% des jeunes adhèrent à un parti politique ou à un syndicat).

Il importe aujourd'hui de changer la façon de considérer la participation des jeunes à la vie publique, les institutions dites conventionnelles ne constituant plus l'unique forme de participation citoyenne. Les grands mouvements populaires de contestation n'ont pas entraîné d'implication plus forte dans ces mécanismes de participation, faute notamment d'efforts déployés pour les rendre accessibles, attractifs et pertinents par rapport aux préoccupations des jeunes, nécessitant ainsi de proposer une lecture nouvelle de ces évènements.

Enfin, s'agissant de l'implication des jeunes dans la vie associative, conscients de l'empreinte de l'action civique dans le développement socio-économique du pays, ils sont de plus en plus nombreux à rejoindre le cercle associatif, déçus par l'action politique directe qui n'offre que très peu de perspectives pour initier un véritable changement.

Le manque d'espace laissé aux jeunes pour faire entendre leur voix et peser sur les décisions politiques est encore plus préoccupant pour les femmes, les jeunes issus du rural et ceux des milieux socio-économiques défavorisés.

Jeunes, religion et valeurs

Avec la disponibilité des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, la jeunesse se retrouve face à un univers ouvert et sans contraintes visibles où elle va puiser son système de valeurs dans un spectre très large, au-delà des frontières familiales ou territoriales. Il convient de noter dans ce sens une hausse de la pratique religieuse des jeunes par rapport à la génération précédente, en plus d'un repli sur la religion chez une catégorie de jeunes refusant le modèle de modernité inspirée de l'occident, qui peut prendre des formes diverses allant du repli sur soi jusqu'à la radicalisation religieuse chez certains.

D'autre part, il convient de noter également le recul ou tout du moins la transformation de la valeur travail chez la jeune génération, en plus de changements qui s'opèrent dans les rapports intergénérationnels au sein de la famille avec d'une plus grande individuation des jeunes par rapport à leurs parents.

Du fait du brassage de modèles sociaux différents (traditionnel, religieux, moderne) et de l'apparition de comportements hybrides (comportements ostentatoires, culture de la société de consommation), la dichotomie tradition/modernité est à repenser.

Jeunes et sexualité

Fondamentale aussi bien pour la santé physique que mentale, la sexualité des jeunes a souvent été appréhendée comme une affaire médicale (hygiène, prévention...), ou sécuritaire (répression des violences).

Or, la sexualité des jeunes ne se limite pas à des affaires de mœurs ou de violence. Un regard nouveau est à porter sur cette question, rendant compte d'autres réalités, suscitant et déplaçant les débats et les problématiques, en considérant cette thématique comme l'une des préoccupations centrales des jeunes, mais aussi des familles et de la société.

Encore aujourd'hui, les sciences du psychisme ont le monopole de la parole sur la sexualité des jeunes, avec un regard souvent normatif et prescriptif. La perspective historique et les enjeux sociologiques devraient permettre de mieux appréhender et comprendre les identités, pratiques et représentations liées à la sexualité juvénile, en fonction aussi de rapports tels que l'âge ou la religion.

Jeunes et nouvelles technologies

Les nouvelles technologies, couplées aux mutations liées à la robotique, à l'intelligence artificielle et aux objets connectés, interpellent le positionnement du jeune dans cet environnement mouvant et en perpétuelle mutation, avec ce que cela implique sur

sa vie quotidienne, sur les formes de participation citoyenne mais aussi sur l'évolution des métiers tels que nous les connaissons aujourd'hui, au vu de la probable disparition de certains métiers et l'apparition de nouveaux métiers du futur.

Bien entendu, l'impact le plus important au quotidien concerne les nouvelles formes de communications qui interpellent les jeunes sur leur vie et leur façon d'appréhender le monde. Internet a modifié en profondeur le comportement d'une génération qui est en permanence branchée sur le monde et des manières de vivre très différentes.

Encadré 5 : Révolution technologique – L'aube d'un nouveau monde

Selon le dernier recensement général de la population effectué par le HCP, plus de 46% de la population marocaine est plus jeune que l'arrivée d'Internet au Maroc, en 1993.

Autrement dit, pour la majorité des jeunes marocains, Internet va de soi et fait partie de l'environnement naturel de leur vie, d'autant plus que les chiffres de l'ANRT montrent que la quasi-totalité des marocains ont un téléphone et plus des deux tiers des foyers sont connectés à Internet.

Si d'un point de vue strictement technique, Internet n'est jamais qu'une nouvelle technologie de télécommunication, le fait qu'elle permette l'accès permanent à des contenus divers a ouvert des perspectives totalement inattendues, et la voie à un nouveau type de communication, qui en font le principal vecteur de communication aujourd'hui.

Changement de paradigme

La technologie actuelle permet à tout un chacun d'accéder à la même audience, qui est aujourd'hui largement fonction de l'intérêt de l'information qui va être diffusée. L'origine ou la crédibilité de la source n'a plus qu'une influence très relative et la qualité de l'information diffusée peut alors être très discutable. L'arrivée des réseaux sociaux a encore plus troublé cet environnement. L'ensemble de ces éléments amènent les jeunes à être l'objet de quantité de sollicitations qui entrent en concurrence et sont susceptibles de les influencer (amalgames, désinformation,...).

Toute stratégie ou action institutionnelle appelle une communication adéquate pour en expliquer les enjeux, or aujourd'hui le monde est très largement divisé en deux catégories d'individus : ceux qui vivent Internet et les autres.

La première catégorie regroupe essentiellement les jeunes (mais de moins en moins jeunes au fur et à mesure que le temps passe) qui vivent accrochés à leurs smartphones et dont la vie est rythmée par Facebook et WhatsApp. Ils ont appris à utiliser ces outils très tôt, parfois dès leur naissance, et les maîtrisent totalement d'un point de vue technique. Ils s'en remettent naturellement à eux pour nombre de décisions de leur vie. Pour eux, la source de toute information est dans le réseau.

De l'autre côté, nous avons des responsables institutionnels qui, pour beaucoup d'entre eux, estiment que la communication à travers les réseaux sociaux correspond à un monde virtuel qui n'a aucun impact sur la réalité et restent accrochés aux modes traditionnels de communication tels que les journaux, flyers et passages télévisés. Ils n'appréhendent ni le caractère immersif ni la réalité de l'impact majeur des échanges sur Internet sur la vie réelle.

Cette fracture digitale/clivage numérique entre les jeunes hyper-connectés et le reste, notamment les élites politiques, qui continuent à s'inscrire dans les formes classiques de réflexion et d'action, doit évoluer dans le sens de l'intégration de nouvelles formes d'espaces publics des jeunes, où se forge l'opinion publique.

Déconnectés

La propension des citoyens marocains qui ont tendance à voir en Internet un monde totalement « virtuel » est probablement due au fait qu'ils ont du mal à en maîtriser les outils d'accès et, par conséquent, s'en éloignent. Ils ont alors encore plus de mal à prendre conscience de l'importance de ces outils pour la génération jeune qui les suit... et les suivantes.

Le potentiel et l'impact d'Internet et des réseaux sociaux, même lorsque l'on admet intellectuellement leur importance, ne constituent pas la conviction profonde qu'il s'agit du moyen de communication majeur vers les jeunes. Aussi, les décisions y afférentes sont prises en dilettantes sans en faire un véritable investissement. On peut d'ailleurs facilement constater qu'à de très rares exceptions près, aucun ministère, aucun parti, aucun syndicat ne dispose d'un « community manager » en charge de l'animation du site web ou des réseaux sociaux où ils devraient être présents.

On comprend alors que le fossé entre les jeunes et les autres puisse être vertigineux : au fossé générationnel, s'ajoute inéluctablement un fossé communicationnel profond qui a des impacts négatifs importants.

Toute stratégie à l'attention de la jeunesse doit donc prendre en compte cet aspect 'communication' de manière à pouvoir être expliquée, discutée, amendée et qu'elle puisse alors avoir une chance de réussite.

Par ailleurs, l'absence institutionnelle dans les médias modernes ouvre grand la porte à d'autres organisations pour faire passer tous les messages qu'elles véhiculent, même lorsqu'ils sont haineux et en contradiction avec les valeurs universelles. S'ils ne sont pas alimentés en information de manière structurée, nos jeunes s'exposent à des fléaux qui risquent de les perdre définitivement.

Une grande partie des jeunes est préoccupée par les conséquences de son exclusion de la vie économique et civique. L'abandon des études, le chômage, le sous-emploi et l'absence de structures de soutien pour faciliter la participation à la vie sociale sont autant de facteurs qui contribuent à l'isolement et à un sentiment de frustration, ce qui les expose aux foyers de la délinquance, de la criminalité, de l'extrémisme, auxquels s'ajoute leur souhait grandissant de tenter leur chance en quête de nouvelles opportunités à l'étranger.

Le contexte national actuel s'inscrit dans une phase de multiplication des revendications et manifestations sociales et qui mobilise de larges franges parmi les jeunes ; ces derniers constatant l'incapacité du modèle de développement en place à répondre à leurs besoins et ambitions. Même si la situation politique nationale a largement évolué depuis 2011, les aspirations de la jeunesse marocaine à un avenir meilleur demeurent présentes.

Toutes ces contraintes mettent en lumière les défis à relever et la nécessité de mener une action plus systématique, stratégique et intégrée en faveur de l'épanouissement des jeunes, en mettant l'accent sur les besoins des plus défavorisés d'entre eux.

2. Cadre de gouvernance : principaux enjeux

La gouvernance concerne tous les aspects de la vie des jeunes. Le fonctionnement des institutions publiques et la mise en œuvre des politiques rejaillissent sur les opportunités dans les sphères sociale, économique et politique, et les cadres de gouvernance peuvent contribuer au bien-être des jeunes ou au contraire, le contrarier.

Au Maroc, les dysfonctionnements liés à la gouvernance compliquent singulièrement l'intégration et l'épanouissement des jeunes. Pourtant, le pays dispose d'une politique de développement axée sur une vision sectorielle et accompagnée d'une volonté de promouvoir la jeunesse nationale. Néanmoins, et malgré des avancées et résultats significatifs, il convient de noter que l'exécution de ces stratégies sectorielles, pourtant intégrant pour la plupart d'entre elles la dimension 'jeunesse', demeure dispersée et continue à se heurter à des difficultés liées au manque de cohérence et de synergie, ce qui met les objectifs fixés hors d'atteinte. Aussi, il n'existe pas jusqu'à présent de cadre stratégique commun pour les politiques dédiées à cette frange de la population et les efforts publics concédés restent confrontés à des défis importants en termes de cohésion et d'efficacité, en l'absence d'une vision globale qui puisse guider les politiques publiques et orienter l'intervention et les efforts des acteurs concernés.

Faute de cadre intégré définissant les raisons, les modalités et les finalités d'une telle politique, cette lacune en termes de gouvernance continue de constituer un frein majeur à la responsabilisation sociale et économique de la jeune génération.

Ayant le sentiment d'être exclus des phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques qui leur sont dédiées, celles-ci n'ont guère de probabilité de refléter les préoccupations et besoins spécifiques des jeunes. En retour, ces derniers qui attendent légitimement de bénéficier des conditions leur permettant à tous – pauvres, riches, femmes et hommes, urbains et ruraux – d'exprimer leurs idées et attentes, ont de moins en moins confiance en l'avenir ; ce qui se traduit par une faible implication dans les mécanismes de participation traditionnels, inaptes selon eux à changer les choses.

Quels que soient l'intérêt public porté et les inflexions qu'a connue la question de la jeunesse dans la politique publique ces dernières années, elle demeure sectorielle, non intégrée et déconnectée par rapport aux préoccupations essentielles de la jeunesse. En effet, les programmes pour les jeunes au niveau sectoriel, à enjeux transversaux, sont faiblement institutionnalisés et peu coordonnés entre les différents départements ministériels, qui suivent leurs propres mandats et agissent au sein de leurs propres structures opérationnelles.

La nécessité d'une analyse des services publics chez les jeunes, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi, couplée à la définition d'une approche plus novatrice de formulation de politique de la jeunesse principalement ancrée dans les territoires et mieux coordonnée pour la mettre en œuvre, fait partie intégrante de la philosophie de la nouvelle Initiative nationale en faveur de la jeunesse. Au réajustement des systèmes de gouvernance publique qui tiendraient compte des attentes des jeunes, est associée l'ambition d'une croissance inclusive et de services publics adaptés, intégrant les critères qui caractérisent 'la bonne gouvernance' et qui supposent, en plus de la coordination et d'une approche intégrée, une efficacité d'action, la participation effective le respect des droits, la reddition de compte et l'évaluation des actions entreprises.

Assurer une cohérence de l'action en faveur de la jeunesse est aujourd'hui une nécessité, et requiert l'implémentation d'un modèle de gouvernance efficient et la proposition d'une architecture nouvelle, en vue de dépasser l'addition des actions sectorielles et les initiatives en silo, et d'impulser une politique globale et transversale coordonnée.

Cette ambition requiert une union des forces productives autour d'une véritable volonté d'émanciper la jeunesse, tous les acteurs (Jeunes, Gouvernement, Régions, Collectivités Territoriales, Société civile, Acteurs économiques, politiques, ...) devant s'inscrire dans la dynamique proposée par le CESE d'une nouvelle Initiative nationale en faveur de la jeunesse marocaine.

III. Expériences comparées en matière de politiques publiques de jeunesse

Panorama général du benchmark sur des dimensions clefs : quelques bonnes pratiques à retenir⁸

Etayer les premières pistes de recommandations liées au renouveau de la politique publique en faveur de la jeunesse marocaine s'accompagne ci-après d'une ouverture sur quelques bonnes pratiques à l'international, à travers une démarche de benchmark permettant d'observer quelques pratiques et de tirer les enseignements adéquats en la matière.

Cette dernière a été réalisée sur un échantillon regroupant certains pays d'Amérique Latine, et présente une compilation de *best practices* en matière de politiques publiques pro-jeunesse, caractérisées par des portages institutionnels, des déclinaisons territoriales (local, régional ou national) et des moyens mobilisés différents, et qui représentent des alternatives à considérer pour le développement de la jeunesse.

Grandir dans l'équité est un grand défi public qui exige l'impulsion d'un processus d'investissement en faveur de la jeunesse : l'investissement dans une éducation de qualité ; des transitions garanties vers des emplois décentés ; l'accès à des soins de santé de qualité ; des programmes de promotion de la participation citoyenne et des loisirs ; ... dont l'ensemble est à faire porter par une action publique coordonnée.

Encadré 6 : Thématiques 'locomotives' identifiées

Argentine

Inclusion digitale et avantage comparatif dans le domaine du numérique

- Distribution de près de 2 millions de netbooks dans le cadre d'un plan national d'inclusion digitale, équitablement répartis jusque dans l'Argentine profonde, et destinés aux élèves et aux enseignants du cycle secondaire public.
- Challenge éducatif ambitieux, visant la valorisation de l'école publique ; la réduction des écarts numériques, culturels et éducatifs entre des groupes socioéconomiques et géographiques différents et la favorisation de l'inclusion

8 - Source : http://intercoonecta.aecid.es/Gestin%20del%20conocimiento/20121114001302_13.pdf.

Cette publication est le fruit du partenariat entre l'Organisation ibéro-américaine de la jeunesse, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, Science et Culture (UNESCO).

sociale et l'égalité des chances à travers l'accès démocratique à l'information, à la technologie et à la connaissance.

- Génération de nouveaux paradigmes d'enseignements et d'apprentissages à partir de l'appropriation progressive des TIC et l'insertion des instruments technologiques dans la vie quotidienne des élèves et, par ricochet, de leurs familles.

Bolivie

Autonomisation économique et sociale de jeunes femmes rurales en situation d'extrême pauvreté

- Autonomisation économique de jeunes femmes vivant dans l'extrême pauvreté afin de les aider à construire et consolider un patrimoine propre, constitué de biens productifs et de revenus leur permettant de jouir de tous les droits que leur octroie leur statut de citoyennes.
- Le programme repose sur deux piliers : le premier pilier concernait des transferts directs de fonds, permettant de fournir des capitaux de démarrage et de fonder des entreprises.

Le deuxième pilier était centré sur les services de formation et de conseil, et comprenait : i) une composante destinée au développement de l'activité des fournisseurs, qui, une fois qu'ils étaient assurés d'avoir trouvé des débouchés garantis pour écouler leurs produits, cherchaient à pérenniser la production des moyens de subsistance des familles impliquées ; ii) une autre composante relative à l'appui des étapes nécessaires à la fourniture d'un logement ; iii) une troisième composante portant sur le changement des procédures et des actes fonciers afin que les femmes deviennent les seules propriétaires de leurs biens ou qu'elles puissent avoir le droit d'en partager la propriété avec leur conjoint, consolidant ainsi leur droit à posséder des terres ou à recevoir des terres en héritage ; iv) des services juridiques et civiques qui fournissaient aux femmes des documents d'identité ainsi que des sessions d'éducation civique afin qu'elles soient en mesure de jouir de plein droit de l'exercice de leur citoyenneté.

Brésil

Droit aux études universitaires pour les jeunes en situation de précarité

- Mise en place d'un programme « Université pour Tous » (PROUNI), faisant partie d'un lot de mesures qui compose la réforme de l'enseignement supérieur.
- Par l'intermédiaire de ce programme, et pour garantir l'ouverture de l'enseignement supérieur au plus grand nombre, des aides, bourses et prêts, sont accordés sur des critères sociaux et d'excellence.

- Mesures de discrimination positive, assurant en 2012, l'attribution de plus d'un million de bourses à des jeunes à revenus limités et n'ayant pas de diplômes supérieures.

La collecte de données réalisée obligatoirement auprès des étudiants du PROUNI démontre qu'avant l'institution de ce programme, les élèves sélectionnés n'avaient pas l'espoir de suivre un enseignement supérieur. Il s'impose donc comme un outil important pour favoriser l'inclusion d'étudiants issus de classes moins privilégiées dans l'enseignement supérieur.

Brésil

Ouverture de l'école sur son environnement

- Principe de l'Ecole ouverte : implication des enseignants et participation des élèves à des projets menés au sein de l'établissement (activités éducatives, culturelles, sportives, formation), témoignant d'un attachement à l'école et révélant la pertinence d'une ouverture du monde scolaire pour construire un lien social.
- Ouverture de l'établissement à son environnement : les élèves et leurs familles disposent d'espaces ressources ou d'activités socioculturelles dont un grand nombre sont conduites au sein même du collège, organisées aussi le soir et le week-end puisque les établissements restent souvent ouverts.

Chili

Des maisons d'intégration pour les jeunes, en vue de renforcer leur rôle comme acteur stratégique du développement et répondre à leurs attentes individuelles et collectives

- Mise en place de centres intégrés d'information et de développement pour les jeunes, espaces d'échange et de partage, pour une meilleure cohésion sociale.
- Création d'espaces de participation et ambition d'amélioration de la qualité de vie des jeunes à travers l'orientation socio-professionnelle ; l'organisation d'ateliers de formation professionnelle et académique ; l'orientation en termes d'accès aux soins de santé ; l'information juridique; la mise à disposition de salles multimédias à usages individuel et collectif et le développement de capacités artistiques, culturelles et sportives.

Vallée de Cauca en Colombie **Initiative publique territoriale pour les jeunes**

- Considération des jeunes en tant que frange de la population aux capacités et potentialités multiples, à renforcer et incorporer dans des plans, projets et agendas institutionnels (renforcement des institutions publiques dans ce sens).
- Impulsion de la participation des jeunes en deux temps : i) une première étape visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie, de l'inclusion sociale et du vivre-ensemble de la jeunesse et ii) une seconde étape portant sur l'accompagnement de la société civile dans la définition de ses plans d'actions, et la contribution à leur mise en œuvre.
- Objectifs visés : promotion de la participation citoyenne ; développement des compétences de négociation chez les jeunes; promotion des compétences de planification, du contrôle social, de l'ingénierie de projets...

Costa Rica **Programme 'Avancemos' – Avançons, au bénéfice des jeunes et enfants de familles pauvres, pour lutter contre la déperdition scolaire**

- Programme de transferts monétaires conditionnés, créé en 2008, et visant la réintégration dans le système éducatif formel des adolescents et des jeunes écoliers issus de familles défavorisées.
- Objectifs de contribution à la généralisation de l'enseignement secondaire public ; lutte contre le décrochage scolaire par la réduction de la pauvreté / l'amélioration des revenus des familles.

Cuba **Création d'un centre de recherche sur la jeunesse pour mieux connaître les jeunes**

- Les recherches effectuées au centre de recherche cubain sur la jeunesse ont pour objectif de développer des connaissances sur les jeunes de façon générale, afin d'améliorer les services qui leur sont offerts. La programmation de recherche s'articule autour du bien-être et du développement optimal des jeunes, et entend proposer de l'information sur l'actualité qui les concerne, leurs besoins et les projections des tendances qui les caractérisent dans le futur (éducation, emploi, culture, participation ...).

Pérou

Emploi et employabilité des jeunes

- Mise en place d'un programme intitulé «Mon premier emploi», proposant des stages rémunérés pour des étudiants universitaires ou autres, leur permettant d'accéder au marché du travail, d'acquérir une première expérience préprofessionnelle et ainsi, améliorer leur employabilité future.

IV. Pour une nouvelle Initiative Nationale Intégrée pour la jeunesse marocaine

1. Éléments d'orientation et de vision : une approche intégrée et de rupture

Le Conseil Économique, Social et Environnemental considère que le temps est venu de proposer une nouvelle Initiative Intégrée pour la jeunesse nationale, avec l'ambition d'apporter, dans la durée, des réponses aux attentes légitimes des jeunes d'une vie digne, de justice sociale, d'équité et de participation active à la dynamique de développement, où chacun aurait la possibilité de libérer ses énergies et de réaliser son plein potentiel dans le cadre de l'égalité des chances, et d'améliorer son niveau de bien-être ; un jeune fort de son histoire et de ses valeurs, qui trace sa propre voie et avance en confiance, dans un monde ouvert et globalisé.

Tant au niveau des défis qui se dressent devant les jeunes, dont ce rapport a rappelé qu'ils étaient nombreux, importants et incontournables, qu'au niveau de la densité et de la consistance des changements à apporter afin de faire évoluer la nature et le mode de gestion des actions engagées en leur faveur, une politique de rupture est nécessaire et notre société doit réfléchir à un véritable projet intégré, articulé autour d'intérêts partagés et tenant compte des besoins et aspirations spécifiques de la jeunesse marocaine.

Le socle incompressible de cette Initiative serait la restauration de la confiance de la jeunesse marocaine, pour qui le sentiment de défiance vis-à-vis de la société de façon générale est important et a tendance à s'accroître, avec des impacts négatifs sur leurs comportements et sur la cohésion sociale de façon plus générale. L'importance des inégalités sociales et spatiales, les difficultés d'accès à un emploi décent et aux services publics de base, la panne de l'ascenseur social et la persistance de l'économie de rente ne sont pas de nature à améliorer la confiance des jeunes en l'avenir. Le défi de la confiance interpelle donc sur le nécessaire renforcement du lien social, dans une société désormais à majorité urbaine et informée.

Pour relever les défis de l'avenir, la nouvelle initiative puise sa force dans sa pleine conscience que les contextes national, régional et international ont impulsé une nouvelle génération de jeunes, qui sont aujourd'hui plus attentifs aux valeurs universelles, à la liberté, aspirent à plus de justice et de droit au sens le plus large du terme.

Aussi, le champ de la jeunesse s'est complètement métamorphosé : les jeunes marocains, à l'image des jeunes du monde, vivent, réfléchissent, rêvent, travaillent, se divertissent et contestent différemment. L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication transforme des secteurs entiers de l'économie et se répercute également sur la vie de tous les jours, et en premier lieu celle des jeunes, particulièrement à l'aise avec ces nouveaux modes de communication et de consommation que leurs aînés ont du mal à intégrer.

A ce changement radical de la demande des jeunes, doit correspondre un changement tout aussi profond de l'offre. Par conséquent, notre société doit s'adapter à cette nouvelle réalité et il est primordial de tenir compte de ce contexte nouveau, en proposant une offre crédible et en phase avec cette nouvelle génération de jeunes, *continuum* de la politique de l'enfance et qui, en plus de correspondre à leurs attentes réelles, puisse leur redonner confiance en la Famille, l'Ecole et les Institutions représentatives.

Pour y parvenir, le Maroc doit mobiliser toutes ses forces vives, pour que tous les acteurs de la société, et à leur tête les jeunes, puissent s'approprier cette ambition collective, dans le cadre d'un grand contrat social entre l'Etat, les territoires et les jeunes.

L'Initiative en question couvre différents domaines stratégiques et interconnectés, au vu des interdépendances et des multiples dimensions matérielles et immatérielles qui caractérisent la jeunesse. Elle s'appuie sur une démarche transversale, afin que les actions en faveur de la jeunesse soient pensées, mises en œuvre et évaluées dans un cadre cohérent et intégré, impliquant l'ensemble des acteurs concernés et notamment les territoires.

Au service de l'Initiative nationale, ont été définis neuf domaines d'actions structurants sur lesquels reposerait la nouvelle ambition proposée, accompagnés pour chacun d'entre eux de pistes d'inflexion visant la réalisation de l'ambition du CESE.

Une Initiative pour les jeunes et pour l'ensemble de la société, qui tient compte du caractère pluriel de la jeunesse marocaine

La nouvelle Initiative s'adresse aux jeunes marocaines et marocains, et devrait leur permettre de jouer pleinement le rôle qui leur revient aujourd'hui, en tant que citoyennes et citoyens dans le développement du Maroc de demain. L'Initiative en question s'adresse également à l'ensemble de la société. Elle invite les forces vives de la Nation (Citoyens, Gouvernement, société civile, corps intermédiaires...) à considérer la jeunesse avec un regard neuf, à s'intéresser à ses attentes spécifiques, ses ambitions, ses intérêts et aux propositions qu'elle formule pour en tenir compte dans les processus de décision.

Aussi, la jeunesse marocaine ne constitue pas un groupe homogène et se démarque par son caractère pluriel et ses profils socioéconomiques et multiculturels variés, vivant en milieux rural, périurbain et urbain. Aussi, chaque génération de jeunes possède des caractéristiques et a des besoins qui lui sont propres. Toutes ses composantes

contribuent au tissu social et culturel national ; c'est pourquoi, l'Initiative proposée par le Conseil tient compte de ce pluralisme et adapte ses pistes d'inflexion à des besoins et attentes réels et élargis. Au vu de ce pluralisme, les recommandations du Conseil, à vocation stratégique, constituent le socle commun pour tous les jeunes marocains. Au niveau opérationnel, elles seraient à segmenter, selon des critères à définir, tenant compte de l'âge, du sexe, de l'appartenance sociale et spatiale, du niveau d'éducation, du lieu de résidence, du genre, etc.

Trois principes directeurs s'appliquant à l'ensemble des champs d'intervention, pour guider l'action

Participation effective des jeunes dans la prise de décision

La participation des jeunes est une clé pour bâtir une société solidaire : une participation effective des jeunes à la vie de la société dans toutes ses dimensions, qu'ils initient et mènent, pourrait contribuer à l'effort de transformer les systèmes de gouvernement afin que les jeunes aient accès à l'information, se sentent inclus et soient représentés.

Renforcer la participation des jeunes, c'est créer les conditions favorables au dialogue, en les considérant comme des citoyen-ne-s à part entière, capables de faire des propositions et d'être associés aux prises de décision, et en valorisant leurs idées, leurs engagements et leurs actions, tout en prévoyant les espaces et les méthodes adaptés pour cela.

Renforcer leur participation, c'est aussi développer la culture de la participation partout, pour toutes et tous, en soutenant et en incitant toutes les démarches de participation associant les jeunes dans les espaces et institutions qu'ils fréquentent. Il convient également de s'assurer que dans le cadre de la mise en place de politiques publiques, leurs avis soient demandés, et qu'elles soient évaluées ensuite avec eux.

Plusieurs exemples de participation de jeunes dans la prise de décision sont à envisager : activation du conseil national de jeunesse, mise en place de réseaux régionaux de jeunes et participation dans les conférences, organisations dirigées par les jeunes, participation dans des comités consultatifs, et participation dans des processus politiques.

Équité et égalité des chances entre les jeunes citoyennes et citoyens

Ce deuxième principe vise l'établissement et le maintien de l'égalité des chances entre les jeunes citoyennes et citoyens, sans distinction de genre, de milieu socioéconomique ou lieu de résidence.

En plus du respect de leurs droits fondamentaux (ceux des enfants compris), il convient d'établir et de maintenir des rapports égalitaires entre les jeunes citoyennes et les citoyens, à travers un dialogue continu et intergénérationnel entre toutes les composantes de la société.

Une gouvernance cohérente et intégrée aux niveaux national et territorial

Le troisième principe concerne la cohérence de l'ensemble des actions publiques en faveur de la jeunesse. En ce sens, l'action gouvernementale doit être intégrée, afin de tenir compte de l'état actuel du développement, des rôles et responsabilités des acteurs, des contraintes, des objectifs projetés, et de la nécessité de territorialiser la politique publique en faveur de la jeunesse. Cela suppose une action concertée, pensée et mise en œuvre au niveau régional avec un accompagnement central, ainsi qu'une adaptation continue des politiques.

Un objectif général : assurer un développement inclusif de la jeunesse

À partir des nouvelles réalités et des principes précédemment présentés, l'Initiative nationale pour la jeunesse est fondée sur un objectif général de développement inclusif des jeunes, servant ainsi de guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des actions visant la jeunesse, pour donner un nouvel élan à l'action politique envers le monde des jeunes, concevoir une politique publique appropriée, promouvoir et coordonner des programmes d'action, définis de façon concertée et inscrits dans une démarche interactive de mise en œuvre.

Cet objectif ne peut se matérialiser que si cette nouvelle ambition rencontre l'adhésion de tous, dans le cadre d'un nouveau pacte de confiance, favorisant la libération et la canalisation de l'énergie de la jeunesse. Ladite ambition est à traduire par une déclinaison concrète, servant de point de rencontre aux divers intérêts des jeunes, afin de tenter de répondre à des demandes qui leur sont communes et satisfaire ainsi aux besoins qui leur sont propres.

Enfin, cette Initiative prendra corps de manière tangible lorsque les diverses administrations concernées par le secteur de la jeunesse et les acteurs de la société civile travaillant pour (et avec) les jeunes s'entendent pour faire converger leurs actions et travailler de concert sur un projet collectif partagé.

Trois moyens à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif

Des actions d'intégration transsectorielle, visant à garantir la prise en considération des questions liées à la jeunesse dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des actions relatives aux autres domaines ayant un impact important sur les jeunes, comme l'éducation, l'emploi ou la santé ;

Des actions spécifiques en faveur de la jeunesse, destinées à encourager la participation à la société civile, les activités bénévoles, la créativité et la culture, l'animation socio-éducative, la mobilité et l'accès à l'information ;

Un modèle de gouvernance pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'action en faveur de la jeunesse.

Neuf domaines d'actions stratégiques et un dispositif de gouvernance efficient

La jeunesse représente un thème transversal intégré dans de nombreuses politiques publiques. L'Initiative portée par le CESE vise à faire converger les actions portées par la politique nationale de la jeunesse, avec d'autres dimensions stratégiques relevant d'autres tutelles, dont l'emploi, la santé, ..., à travers l'identification de neuf domaines d'actions stratégiques, servant ainsi de cadre directeur pour définir des orientations claires, forger une vision au bénéfice de tous les jeunes et mobiliser et coordonner une action interministérielle en ce sens.

2.Recommandations du CESE

La nouvelle Initiative portée par le CESE requiert une véritable volonté politique, pour que des choix stratégiques soient opérés, en s'appuyant sur des leviers potentiels d'inflexion, à la fois sur les plans sociétal, économique, institutionnel et politique. Elle ambitionne de constituer un cadre de référence qui orientera l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics dédiés à la jeunesse.

Cette nécessité d'apporter de la profondeur stratégique tout en proposant des réponses pragmatiques et réalistes à des problèmes urgents se traduit par la définition d'un cadre d'orientation stratégique, structuré lui-même autour de neuf domaines d'actions imbriqués et fortement dépendants. Ceux-ci ne sauraient être appréhendés les uns sans les autres, au risque d'en perdre la force motrice.

Au vu de ces interdépendances, la nouvelle Initiative doit s'appuyer sur une vision transversale, elle-même soutenue par un pilotage cohérent et intégré, qui implique l'ensemble des acteurs concernés.

Si toutes les inflexions souhaitées ne sauraient être mises en œuvre simultanément, il est néanmoins nécessaire d'adresser un signal fort quant à l'importance d'engager des changements profonds sur ces domaines, catégorisés sur la base du diagnostic préalablement établi, et essentiels pour placer la jeunesse marocaine sur un sentier de plus grande prospérité partagée.

A. Neuf domaines d'actions stratégiques, ou comment repenser les questions qui concernent la jeunesse, les enjeux auxquels elle doit faire face et les occasions qui se présentent à elle, pour envisager l'avenir en confiance.

Conscient que les efforts des pouvoirs publics en faveur de la jeunesse nationale ces dernières années ne sont pas vains, il reste néanmoins beaucoup de chemin à parcourir. Une démarche plus audacieuse et plus créative de la part des institutions, des responsables politiques et de la société civile est nécessaire pour mettre en place une politique ambitieuse dédiée aux jeunes.

Point méthodologique : la présente partie met en exergue les neuf domaines d'actions stratégiques à prendre en compte dans toute politique publique en faveur de la jeunesse, en précisant la méthode de l'intégration agrégée des axes en question dans le cadre de la politique qui lui est dédiée.

a. Des actions d'intégration transsectorielle

Les domaines d'action centraux renvoient aux dimensions éducation et formation, employabilité, accès à la santé et protection sociale, puisqu'ils constituent des éléments fondamentaux structurants de la vie des jeunes, à inscrire dans un cadre de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion dans cette frange de la population. Dès lors, ils devraient être au cœur des dispositifs de la politique qui leur est dédiée.

1. Education et formation

Renforcer les capacités des jeunes, élever leur niveau général de connaissances et développer leurs aptitudes tout au long de la vie afin qu'ils puissent s'adapter de manière continue et s'intégrer au monde du travail.

Il est nécessaire que le développement et le renforcement des capacités individuelles et collectives des jeunes s'érigent en priorité stratégique nationale. Pour leur permettre d'être formés de manière adéquate, d'acquérir un socle garanti et partagé de connaissances de base et d'éducation fonctionnelle, de développer un potentiel et de le concrétiser, l'investissement dans le capital 'jeunesse' doit répondre aux impératifs d'élargissement de la base sociale de la production, d'introduction de la culture de la productivité et de la créativité, et d'amélioration des conditions d'accès à l'économie de la connaissance et du savoir.

En ce sens, l'Ecole s'impose comme le pilier de l'égalité des chances et des opportunités, en tant que vecteur principal d'intégration économique et sociale. Dans cette perspective, sont requis l'amélioration de la qualité des systèmes d'enseignements et de formation, le développement de l'attractivité de l'école comme lieu de vie, d'apprentissage et d'épanouissement, et l'intégration dans les cursus éducatifs du

sport, de l'éducation civique, des projets collaboratifs artistiques, environnementaux et citoyens, et enfin pour éduquer, outiller et prémunir les jeunes face aux risques et violences à caractère sexuel et liés à l'irrespect du genre.

Les jeunes, notamment ceux en situation de vulnérabilité (handicap, jeunes en difficultés, jeunes des rues, jeunes issus des milieux défavorisés) doivent faire l'objet de programmes spécifiques portant sur l'intégration au système éducatif ou l'école de la deuxième chance. En ce sens, des mesures incitatives et coercitives devraient être généralisées, pour lutter contre l'abandon et le décrochage scolaire, éradiquer l'analphabétisme (y compris celui numérique), et renforcer l'égalité des chances en matière de formation et d'acquisition de compétences.

En plus de promouvoir la formation globale des jeunes et l'éducation par les valeurs, il faudrait favoriser l'accès aux formations supérieures porteuses, d'une part, en alignant l'acquisition de compétences avec les exigences du marché de travail et, d'autre part, en adaptant le système éducatif aux besoins nouveaux de la société, sur la base d'une projection proactive pour mieux préparer aux mutations vers d'autres activités/métiers existants et à venir. Pour cela, le renforcement de la capacité d'apprentissage, d'adaptation et d'innovation de chacun, couplée au développement de l'esprit d'entrepreneuriat, s'impose, en plus de la mise en place d'un plan de formation tout au long de la vie.

Dans ce sens, la réforme du secteur de la formation professionnelle est nécessaire, selon une approche basée sur les compétences, avec une évaluation des performances d'intégration ou d'évolution professionnelle. Pour améliorer l'attractivité de la formation professionnelle, la multiplication des passerelles entre elle et le système général devrait permettre, à ceux qui le souhaitent, le passage d'un système à l'autre. Ce renforcement du maillage entre le système d'éducation et la formation professionnelle devrait permettre de mieux adapter les cursus aux besoins de l'économie.

2. Employabilité

Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour que les jeunes puissent choisir librement leur projet de vie, il est urgent de faciliter la création pour eux de débouchés décents, dans le secteur public comme dans le secteur privé, afin qu'ils puissent jouer un rôle productif dans tous les domaines de la société.

Pour favoriser leur participation à la création de richesses, un programme spécifique dédié à l'insertion des jeunes dans la vie active (diplômés, chômeurs, jeunes issus de milieux défavorisés, jeunes à besoins spécifiques, etc.) doit être conçu, et adossé aux politiques sectorielles qui constituent de véritables leviers favorisant la libération des initiatives de l'entrepreneuriat des jeunes.

Les métiers du développement durable, de l'économie verte et bleue, la feuille de route africaine portée par le Royaume ou encore le potentiel offert par l'économie sociale et solidaire constituent autant d'opportunités à saisir, en vue d'en tirer les meilleurs profits et de tracer la voie de l'amélioration de l'emploi des jeunes.

L'investissement dans l'emploi des jeunes interpelle également les dimensions de promotion de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat. Pour cela, l'accessibilité au marché est l'un des principaux éléments à considérer, avec une attention particulière à porter à l'accès aux marchés publics et aux marchés des entreprises publiques, desquels les jeunes sont exclus de fait. Dans ce sens, le Conseil propose la mise en place, de manière volontariste, aux niveaux des marchés publics et des entreprises sous tutelle de l'Etat, d'une politique d'encouragement de l'accès au marché pour les entreprises jeunes et constituées par des jeunes (encouragement en direct ou sous-traitance).

Enfin, l'insertion dans les systèmes d'éducation et de formation de modules portant sur la création d'entreprise permettrait de développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes. En termes pratiques, la mise en œuvre d'un dispositif global de promotion et d'accompagnement de la TPE (guichets d'accompagnement, parrainage, pépinières, simplification et clarification des procédures administratives) et le développement des activités génératrices de revenus et des micro-activités encourageraient les jeunes à s'engager par l'auto-emploi et l'entrepreneuriat dans l'économie nationale.

3. Prévention, santé physique et psychologique et protection sociale

Assurer une prévention efficace des jeunes vis-à-vis des risques sanitaires, améliorer leur accès à des soins de qualité, à la couverture médicale et à une protection sociale universelle.

Si d'importantes améliorations ont été réalisées en matière de santé, des disparités perdurent en matière d'accès des jeunes aux soins de santé, notamment pour ceux vivant dans les zones enclavées. Afin d'assurer une répartition équitable de l'offre sur l'ensemble du territoire, la mise à disposition d'offres de soins et de dispositifs médicaux au sein des établissements d'éducation et de formation, des universités et des espaces des jeunes constitue une première piste à explorer. Accélérer le processus d'extension de la couverture médicale aux étudiants et faire profiter les jeunes des familles défavorisées du RAMED sont des formes de protection sociale des jeunes auxquelles la collectivité devrait être attentive. La généralisation du socle de protection sociale implique également de mettre en œuvre des filets de sécurité efficaces pour les jeunes, et aussi de renforcer les mécanismes de solidarité entre eux.

Offrir un système de protection sociale universelle à tous les jeunes est un élément à la base du développement et non une conséquence ou un facteur subsidiaire. Pour cela, trois éléments fondamentaux sont à considérer :

- i. D'abord, pour ceux qui accèdent à un emploi, s'assurer d'une couverture sociale digne et efficace ;

- ii. Ensuite, assurer à l'ensemble des étudiants une couverture sociale qui leur permette d'accéder à un minima de services sociaux ;
- iii. Enfin, pour les jeunes en transition (plus étudiant, pas encore employé) ou en situation de vulnérabilité, mettre en place une couverture universelle évitant leur exclusion en cas de maladie.

Enfin, il est préconisé d'assurer une prévention efficace des jeunes vis-à-vis des risques sanitaires, par le développement (i) de programmes de sensibilisation et de communication sanitaire promouvant la lutte contre toutes les formes de dépendance (drogue, tabac, maladies sexuellement transmissibles, suicide...) en milieu scolaire, universitaire et dans les centres dédiés aux jeunes et (ii) d'une culture centrée sur un mode de vie sain, en encourageant l'alimentation équilibrée et la pratique régulière du sport.

4. Lutte contre les formes de vulnérabilité, la pauvreté, la précarité et l'exclusion des jeunes

Adosser l'Initiative Nationale Intégrée pour la Jeunesse à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Encadré 7 : Présentation de l'INDH

En 2005, S.M le Roi lançait l'Initiative nationale du développement humain, démarche d'envergure pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

De larges franges de la population marocaine vivent dans des conditions très difficiles et parfois même incompatibles avec une vie digne et décente. Ces populations abritées par les bidonvilles, les quartiers pauvres des zones urbaines et périurbaines, et par plusieurs communes du milieu rural, souffrent de l'absence des services sociaux les plus élémentaires tels la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, les infrastructures culturelles, etc.

Ne pouvant pas éradiquer la pauvreté par la seule assistance ponctuelle, l'INDH a constitué un levier de développement durable, basé sur des politiques publiques intégrées, et s'inscrivant dans un projet global auquel toutes les composantes de la société ont adhéré.

Principaux axes de l'INDH

S'attaquer au déficit social en élargissant l'accès aux services sociaux de base, promouvoir les activités génératrices d'emplois et de revenus stables, adopter une action créative envers le secteur informel, venir en aide aux personnes souffrant d'une grande vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques, ce sont là les principaux axes en vue de concrétiser les objectifs de l'Initiative nationale pour le développement humain.

L'Initiative Nationale pour le Développement humain est un chantier permanent qui met l'Homme au cœur du développement et combat la fatalité de la pauvreté et de l'exclusion.

De la même manière, le Conseil Economique Social et Environnemental entend hisser l'Initiative Nationale Intégrée pour la jeunesse au rang d'approche transsectorielle promouvant la réduction des inégalités, et la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion des jeunes, par la garantie de l'égalité des chances entre eux (lutte contre les facteurs d'exclusion sociale, notamment liés au genre, à l'âge, au handicap, au milieu d'origine, ...), la favorisation de la mobilité sociale, et leur accès équitable aux droits fondamentaux (Education, Liberté, Sécurité).

Parvenir à l'égalité des chances entre les sexes et autonomiser la jeune femme est un vecteur principal de l'action publique envers la jeunesse, qui implique de mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les jeunes femmes, de leur donner le droit aux mêmes ressources économiques, de favoriser leur accès au travail rémunéré, à l'éducation et à la propriété et enfin, d'œuvrer pour leur occupation de postes de responsabilité.

Aussi, s'agissant des 'NEET', de l'anglais *not in education, employment or training* – traduit littéralement 'jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation', ils devraient constituer un indicateur cible des politiques de la jeunesse que le Maroc devrait suivre de près. Cette catégorie, plus large que les jeunes au chômage, recouvre des situations très diverses dont certaines cumulent les facteurs de vulnérabilité : jeunes découragés, jeunes sans emploi et hors du système scolaire, jeunes en situation de handicap, jeunes en recherche d'orientation, par exemple. Il y a encore peu d'études à leur sujet mais celles existantes posent la question des réponses publiques à apporter, tant aux niveaux local que national, face aux risques accrus d'exclusion qui peuvent peser sur cette catégorie de la population.

b. Des actions spécifiques en faveur de la jeunesse

5. Engagement des jeunes

Conforter une citoyenneté indivisible des jeunes, dans sa plénitude et ses différents aspects, ainsi que dans ses droits et obligations.

En l'absence d'institutions inclusives au service du dialogue et du changement, les formes traditionnelles d'engagement politique n'attirent pas suffisamment les jeunes, en grande partie parce qu'elles sont dominées par des personnes plus âgées et encadrées par des structures rigides qui les dissuadent de s'impliquer.

A rebours d'une idée répandue, selon laquelle les jeunes ne s'intéresseraient pas à la politique, le développement d'une culture de dialogue et du débat, notamment avec les corps intermédiaires (partis politiques, syndicats, associations ...) encourageraient la participation des jeunes à la décision publique, à travers la mise

en place de plates-formes de dialogue civil et social, au niveau national, ainsi que de plates-formes locales de démocratie participative.

Favoriser l'implication et la participation de tous les jeunes dans la vie de la société implique de faciliter la constitution et le fonctionnement des institutions qui les représentent (associations de la société civile – neutralité, appui et financements), en plus de favoriser l'implication de ces institutions aux différentes étapes de construction des projets de société et au moment de leur évaluation.

Une offre politique renouvelée, crédibilisée et portée par une communication adéquate permettrait de nouvelles formes d'engagement des jeunes, appuyée par l'amélioration de la représentativité de la société dans les institutions élues, notamment la représentation des jeunes, et l'incitation de ces institutions à s'approprier les grands débats de société relatifs aux thématiques qui touchent la jeunesse renforçant ainsi les liens entre les élus et la population dans la durée.

6. Socle des valeurs et sentiment d'appartenance des jeunes à la Nation

Pour conforter les valeurs du projet sociétal commun, il est recommandé de :

- i. Consolider le socle commun des valeurs sociétales et créer parmi les jeunes un environnement propice à leur diffusion.

Riche d'une civilisation et d'une histoire millénaire, le Maroc se caractérise par la diversité de son socle de valeurs partagées, individuelles et communautaires, qui constituent son identité.

Dans un contexte de globalisation accélérée des économies et des cultures, la consolidation et la préservation de ces valeurs s'imposent pour améliorer et maintenir la cohésion de la société dans son ensemble.

Dans ce cadre, s'appuyer sur la diversité de notre identité collective, dans ses valeurs et sa marocanité, et la consolider dans son rôle de vecteur d'attachement à la Nation est un des éléments saillants à intégrer dans toute action publique en faveur de la jeunesse. L'élaboration d'un programme d'éducation civique, renforçant les valeurs de citoyenneté et d'identité commune, valorisant les valeurs de tolérance et de respect d'autrui – respect interindividuel particulièrement, de mérite, de travail, de responsabilité, d'intégrité, d'initiative et de volontariat, et améliorant les connaissances en matière de droits, de devoirs et de civisme joue un rôle éminemment éducatif, notamment chez les enfants et les adolescents.

Ce corpus de valeurs véhicule un référentiel d'ouverture, sur lequel il convient de s'appuyer pour raffermir le sentiment d'appartenance à la Nation, promouvoir la famille comme structure sociale et capitaliser sur les valeurs humanistes citoyennes (partage, hospitalité, solidarité, spiritualité...). Il est donc recommandé de renforcer et de diffuser ce rôle éducatif, et de prévoir parmi les actions en faveur de la jeunesse, l'appui spécifique à la transmission de ces valeurs.

La mise en place d'un 'service citoyen' pour tous, s'adressant aux jeunes femmes et hommes aptes, constituerait un véritable espace de brassage, qui impliquerait les jeunes d'horizons divers dans de grands projets collectifs, contribuant ainsi à la consolidation du sentiment d'appartenance à une même communauté nationale, chaque jeune marocain allant à la rencontre de ses concitoyens, et faisant l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion nationale. Ce service, obligatoire, devrait s'appliquer équitablement à toutes et à tous, sans distinction de genre, de milieu social ou de lieu de résidence.

- ii. Consolider l'attachement des jeunes à un islam éclairé, religion de modération et de tolérance, et promouvoir les valeurs d'ouverture et de dialogue entre toutes les cultures et pratiques culturelles.

Le fait religieux affecte l'idéologie et les orientations intellectuelles des jeunes, et leur façon d'agir envers la société et la famille. Très convoités par des référentiels faciles liés à l'extrémisme et aux mouvements radicaux, toute politique publique en faveur de la jeunesse doit être attentive à cette dimension 'champ religieux', à ancrer dans le cadre d'un discours lucide, intelligent, ouvert et maîtrisé, prenant lui-même appui sur le référentiel d'ouverture inscrit dans la Constitution du Royaume.

Pour cela, il est question de valoriser et de promouvoir auprès des jeunes, les valeurs d'un projet sociétal commun, notamment dans ses dimensions spirituelles, bâties sur la Commanderie des Croyants, et qui vont de pair, tel qu'énoncé dans le préambule de la Constitution, « avec l'attachement du peuple marocain aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue pour la compréhension mutuelle entre toutes les cultures et les civilisations du monde ».

Il s'agit également de promouvoir la diffusion de ce socle de valeurs, à travers le système d'éducation, les relais culturels, et à travers des mécanismes d'interprétation et de communication et d'enseignement intégrant le renouveau et la contextualisation, afin d'éviter les intrusions de nature religieuse qui visent les jeunes en empruntant différents canaux de diffusion. Enfin, il est aussi nécessaire de conforter, dans le cadre de l'*Ijtihad*, les réponses aux besoins évolutifs de la société, pour prémunir ses jeunes contre toutes les formes d'extrémisme, en leur garantissant ainsi la sécurité spirituelle et donc, l'intégrité confessionnelle, physique, mentale et morale.

Ce processus devrait être accompagné par la création de nouveaux canaux de transmission de ces valeurs non seulement à travers les médias classiques, mais aussi de ceux électroniques et des réseaux sociaux. De même, les différentes instances religieuses du Royaume constituent, en plus des mosquées de proximité, le cadre central de transmission à l'ensemble des jeunes, contribuant non seulement à enraciner les constantes religieuses faisant l'unanimité mais aussi à en balayer toutes les perceptions négatives.

7. Culture, sport et lieux de vie

Promouvoir et soutenir la création culturelle et artistique des jeunes, leur créativité et leur intelligence sportive.

Le tryptique culture, loisirs et sports constitue une préoccupation centrale des jeunes et le principal environnement de mixité sociale encore actif, qu'il convient de faire porter par une véritable volonté politique et une nouvelle offre d'encadrement. Il représente un axe majeur de toute politique publique pour la jeunesse, qui doit prévoir en amont la détection précoce et le repérage des talents dans ces domaines.

La promotion de la créativité culturelle et artistique des jeunes par le théâtre, les arts plastiques, la danse, l'écriture, le cinéma et la musique doit connaître une dynamique nouvelle, à accompagner par la mise en place et le développement de nouvelles plates-formes d'expression et de création audiovisuelles et numériques.

Pour parvenir à faire de la culture et de l'inclusion par la culture, un outil fondamental de cohésion et de développement, il faut intégrer durablement et prendre en compte systématiquement les facteurs et leviers culturels dans la politique publique en faveur de la jeunesse. Il faut aussi renforcer les capacités des institutions et des départements liés à la culture, par la restructuration du secteur culturel, en adéquation avec les composantes du projet culturel national, et son intégration dans un cadre institutionnel horizontal l'orientant vers les jeunes.

Cette dynamique d'ensemble doit être déclinée au niveau territorial et portée par le maillon régional, à travers la mise en place de partenariats innovants entre l'Etat et la Région, avec les moyens classiques de production de la culture ou par le biais de supports numériques, et visant la promotion et le soutien de la création culturelle et artistique des jeunes. Pour cela, il est préconisé de s'appuyer sur le patrimoine riche et diversifié des Régions, spécifique à chacune d'entre elles par ses composantes culturelles et linguistiques, et de développer une conception nouvelle de la culture, qui soit en phase avec les exigences de la démocratie de proximité et de la pleine citoyenneté, inscrites dans la Constitution, et dans laquelle le Maroc s'est totalement engagé.

Dans cette optique, il est nécessaire de renforcer les synergies et les convergences entre les secteurs de la culture, de l'enseignement et de la jeunesse, du sport et de la communication, dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, pour assurer une plus grande lisibilité et une meilleure couverture des actions entreprises dans le secteur culturel.

Aussi, la promotion et le soutien de la création artistique et culturelle des jeunes nécessitent l'instauration d'un cadre juridique et réglementaire, invitant les responsables des secteurs de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, à équiper les lieux de vie en espaces de loisirs et de culture : espaces verts, terrains de sport, conservatoires, théâtres, bibliothèques, complexes multimédia,

maisons de jeunesse, etc. La réforme et la modernisation des lieux de vie des jeunes se feraient en deux temps : d'abord, revoir leur architecture et étoffer leur aménagement et ensuite, adapter leur offre et leurs contenus aux nouveaux besoins des jeunes. Parallèlement, il est important de veiller à la création de nouveaux lieux de vie à fonction culturelle, nouveaux canaux pour permettre aux jeunes de s'exprimer au sens large du vocable, accessibles à tous, et leur assurer les conditions adéquates, pour en faire des espaces dédiés à l'expression et à la stimulation de la mémoire et de la créativité, ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté.

Le développement de musées numériques, nationaux, régionaux et locaux, en phase avec les spécificités régionales, permettraient aux jeunes d'être et rester en contact avec leur histoire et avec les différents aspects de la culture et des valeurs marocaines, dans leur richesse et leur diversité. Le développement de sites internet thématiques, offrant aux jeunes des contenus textuels et audiovisuels complétant leurs connaissances scolaires et universitaires est souhaité. Enfin, la mise en place d'un réseau de communications en ligne, visant à faciliter l'accès à ces services, dans les langues nationales, en ferait profiter le plus grand nombre possible de jeunes.

Par ailleurs, il est proposé la mise en place d'écosystèmes englobant pour les jeunes les activités de création, de production et de commercialisation de biens, services et contenus à caractère culturel, et favorisant la création de start-up innovantes dans les activités liées au patrimoine culturel, à la musique, à la chanson et à la production musicale, aux festivités et à l'industrie du spectacle, au théâtre et aux arts visuels, à l'artisanat, au livre, à la presse, à l'audio-visuel, aux multimédias interactifs, au design, à l'architecture et aux services créatifs, afin qu'elles contribuent, à leur tour, au développement du patrimoine culturel, à la production nationale de richesse, à la création d'emplois et au rayonnement du pays.

Enfin, si l'activité artistique et culturelle des jeunes fluidifie l'ascension sociale et améliore le vivre-ensemble, l'intelligence sportive constitue également un vecteur et un catalyseur de cohésion sociale, en tant d'intégration nationale, portant les valeurs de respect des règles et de l'autre, de l'effort et de la discipline, de dépassement de soi, ainsi que le goût de la réussite individuelle ou collective. La diffusion de ces valeurs par le sport valorise le sentiment d'appartenance à la collectivité, et procure des distractions alternatives en offrant des loisirs. Ainsi, une refonte totale de la politique sportive en faveur des jeunes est nécessaire, de ses fondements, de ses déterminants et de ses ressources. Il faudrait également œuvrer à la démocratisation des infrastructures (dans les grandes villes, les moyennes et petites villes et dans le milieu rural) et à une véritable régionalisation de sa gestion fondée sur la coopération intercommunale et la solidarité entre les régions. Le sport est le domaine de l'acquisition de l'esprit de la notion de compétition saine et de la solidarité : il devient un moyen d'éducation civique quand le jeune se sent impliqué et reconnu.

8. Sensibilisation au respect de l'environnement et éducation environnementale

Eduquer et sensibiliser les jeunes à la préservation et à la protection de l'environnement.

La problématique environnementale est de plus en plus présente dans notre vie quotidienne. Aussi, une conscience écologique émerge progressivement, mettant les questions relatives à la préservation et à la protection de l'environnement au cœur de l'action publique en faveur de la jeunesse. Celle-ci devrait prévoir, à travers les thèmes liés à l'éducation et à la formation, une sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement. L'enseignement de l'Environnement et du Développement Durable devrait figurer dans les programmes d'enseignement des collèges, lycées et universités, dans les différentes disciplines existantes. Ces problématiques seraient à introduire dans le cadre des programmes et des enseignements, par le biais de thèmes de convergence, tels que l'eau ou l'énergie, ou à des moments spécifiques, à l'occasion de classes vertes ou d'actions éducatives conduites dans ce sens.

Il est important également de maintenir une information active à ce sujet, qui promeuve les valeurs liées au respect et à la préservation de l'environnement (au sens large et pas seulement écologique), ainsi que la lutte contre le gaspillage des ressources, dans un monde profondément impacté par les changements climatiques et où les mutations s'accroissent. Les actions qui s'en réfèrent doivent viser à réconcilier le développement économique et social avec la protection de l'environnement et la conservation des ressources, et à répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures. En plus de les inciter à changer de mode de vie et à adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement, les jeunes doivent systématiquement être associés aux décisions propres à la préservation de l'environnement et au développement durable, pour les responsabiliser davantage, favoriser leur engagement fort et leur adhésion au sein d'associations de défense de l'environnement.

L'ensemble de ces actions devrait favoriser la prise de conscience de la jeunesse de l'importance d'une solidarité à l'échelle nationale pour tout ce qui relève de l'environnement et du développement durable, fondement de notre projet sociétal commun.

9. Engagement, rayonnement international et grands agendas mondiaux

Consolider l'engagement international des jeunes dans les grands agendas mondiaux et les faire participer au rayonnement du Maroc.

Les grands agendas mondiaux (voir p.19 du présent rapport, cadre de référence international de la jeunesse – Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse, ODD et agenda mondial pour le climat, Agenda 2063 de l'Union Africaine, Agenda africain pour la Migration), constituent autant d'opportunités pour les jeunes marocaines et marocains, d'apporter

une contribution nationale aux engagements internationaux de notre pays, et de prendre toute leur place, en tant qu'acteurs et actrices du changement, dans la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement qui les concernent.

Ces initiatives internationales en faveur des jeunes favorisent la création d'espaces d'échanges d'expériences, de dialogue interculturel et l'organisation de manifestations dans leurs communautés, formant les jeunes par rapport à ces questions, qu'ils s'approprient et transmettent à leur tour, leur permettant ainsi de contribuer efficacement à un développement durable et inclusif. Celles-ci n'offrent pas seulement aux jeunes la possibilité de s'exprimer, mais elles permettent également d'encourager de jeunes leaders, capables de participer à la vie de leur communauté et de faire entendre leur voix et ainsi, faire rejaillir les composantes des programmes internationaux au niveau national.

Par ailleurs, les jeunes, qu'ils soient nationaux ou marocains du monde, ont un rôle prépondérant dans le rayonnement du Maroc à l'international. Il convient de les impliquer, ainsi que leurs réseaux et leurs compétences, dans la promotion de l'image du Maroc et dans les actions visant à améliorer la perception du Royaume, à renforcer son attractivité et à conforter son positionnement stratégique.

Enfin, il est nécessaire de soutenir et mobiliser les jeunes marocains du monde, en renforçant les mécanismes de protection et de défense de leurs intérêts, dans les pays hôtes et au Maroc et en instituant des mécanismes d'accompagnement et de participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle, adaptés et destinés à ceux d'entre eux souhaitant s'impliquer pour le Maroc ou au Maroc.

B. Une gouvernance lisible et responsable pour porter l'ambition de la nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse

La structure de gouvernance est un élément clé dans la concrétisation d'une action publique intégrée en faveur de la Jeunesse. En ce sens, le CESE propose d'accompagner la stratégie en cours de réalisation par le Gouvernement par les grandes lignes d'un modèle d'organisation capable d'en assurer la réalisation et une implémentation réussies.

Une telle politique suppose une mobilisation institutionnelle intégrée et une implication effective des jeunes dans tous les processus d'élaboration et de mise en œuvre de cette politique qui se doit d'être – et ne peut être – qu'une politique intégrée.

Celui-ci, en plus d'identifier les facteurs clés de succès pour favoriser sa réalisation et sa conduite, ainsi que les instances et outils d'accompagnement, tiendrait compte de l'état actuel du développement, des rôles et responsabilités des acteurs, des contraintes et des objectifs projetés.

Cette seconde partie s'attèle donc à relever le défi organisationnel, arrêter une conception globale et mobiliser les moyens pour sa réalisation.

10. Adopter cinq facteurs clés de succès pour favoriser l'élaboration, la conduite et la réussite d'une politique nationale intégrée en faveur de la jeunesse.

En termes méthodologique, le Conseil Economique, Social et Environnemental a identifié un certain nombre de bonnes pratiques qui s'imposent comme de véritables facteurs clés de succès pour favoriser l'élaboration, la conduite et la réussite de l'action publique en faveur de la jeunesse, afin de sécuriser l'atteinte des objectifs fixés et de manière durable. Ces facteurs clés de succès auront une importance plus ou moins marquée en fonction des étapes du cycle de vie de la politique publique en question, et se présentent comme suit :

FCS	Objets
Démocratique et participative	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion et participation pleine et entière des jeunes essentiellement et des parties prenantes (société civile, organisations et mouvements de jeunesse...) à la réflexion, à la conception et à la mise en œuvre de la politique ; • Elaboration d'un pacte interinstitutionnel national, qui prenne appui sur une politique intégrée de jeunesse.
Intersectorielle et transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Approche holistique recouvrant tous les champs de l'action publique en lien avec la jeunesse ; • Reconnaissance des besoins et des aspirations des jeunes ; • Convergence des différentes initiatives publiques afin d'en démultiplier l'efficacité.
Cohérente et coordonnée	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un cadre clair, fondé sur les droits, les besoins et le bien-être des jeunes pour garantir la cohérence ; • Coordination de la politique inclusive, à plusieurs niveaux et réunissant les différentes parties prenantes.
Ouverte et accessible	<ul style="list-style-type: none"> • Communication envers les jeunes et les parties prenantes, leur permettant d'être informés par rapport à l'avancement de l'exécution de la politique, et d'évaluation de son avancement et ses impacts.
Faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes efficaces de suivi pour évaluer les performances de la politique et renforcer la responsabilité ; • Rétroactions organisationnelles et institutionnelles pour ajuster, améliorer et affiner l'action ; • Indicateurs nationaux et locaux pour mesurer la réussite de la politique.

En impliquant les jeunes dans la formulation, le déploiement et le suivi d'une stratégie globale en leur faveur, les pouvoirs publics s'assureraient que les programmes et les services proposés correspondent bien à leurs attentes. Les initiatives précédentes ont échoué sur un partage flou des responsabilités, des capacités limitées de coordination et l'absence de mécanismes efficaces de responsabilité.

Une approche interministérielle coordonnée, conjuguée à une solide impulsion politique est décisive pour décloisonner les approches, déployer les politiques de la jeunesse et fournir des services pour les jeunes d'une manière cohérente et à travers toutes les administrations.

11. Institutionnaliser un organe de pilotage de haut niveau, comme plateforme de concertation et de pilotage stratégiques, par la définition d'un cadre opérationnel pérenne en charge de la question de la jeunesse, sous la responsabilité directe du Chef du Gouvernement, et mobilisant les départements et organismes concernés.

La nature transversale de la politique de la jeunesse exige la définition d'un lien institutionnalisé avec un organe supérieur, unique et unifié, pour orienter la formulation, la mise en œuvre des mesures relatives à la jeunesse, proposer des arbitrages et faciliter le suivi harmonieux sur toute la palette d'actions des différents programmes et stratégies. Pour cela, il convient de mettre en place un secrétariat ou toute autre structure permanente, qui devra prendre en considération les objectifs spécifiques à la jeunesse, en cohérence avec ceux liés aux différentes stratégies sectorielles.

L'institutionnalisation d'un tel organe, en plus de son rôle hautement stratégique, est de nature à garantir synergie et amplification des apports, ainsi que l'amélioration de la transparence et de la cohérence de l'action en faveur de la jeunesse.

Les parties prenantes sont invitées à conjuguer leurs compétences et leurs capacités, avec une concertation continue, dans un cadre de responsabilités bien définies, en renforçant les mécanismes de coordination verticale et horizontale de façon à assurer la cohérence des politiques entre les différents organes et échelons de l'Administration, en y associant les acteurs non gouvernementaux concernés.

12. Accélérer l'institution du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative. Les dispositions constitutionnelles du Royaume abordant la question des jeunes soutiennent leur rôle actif dans diverses sphères de la vie et soulignent le besoin de créer un environnement leur permettant de déployer tout leur potentiel et d'assumer des responsabilités. Les jeunes sont habituellement perçus comme des sources de créativité, d'innovation et d'énergie. Ces dispositions constitutionnelles traduisent une prise de conscience grandissante de la nécessité de renforcer les opportunités de participation institutionnelle des jeunes, en créant un Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative, représentant l'un des canaux les mieux adaptés à la consultation, et dont il faudrait parachever la mise en place, pour une participation libre et effective des jeunes au développement politique, social, économique et culturel du pays.

Toutefois, il est à noter que le CESE, après avoir été saisi par la Chambre des Conseillers pour donner son avis sur le projet de loi n°89-15 relatif au CCJAA, relève que le projet de Loi en question suscite un certain nombre de préoccupations, relatives notamment à plusieurs dimensions essentielles de la Constitution, qui ne sont pas spécifiquement prises en compte telles que la parité, la dimension régionale, la vulnérabilité et le handicap⁹. Aussi, le projet de loi en question traduit une faible volonté politique de faire participer les jeunes réellement et effectivement dans la prise de décision : il existe en effet un décalage important entre l'ambition de participation des jeunes, telle qu'inscrite dans le texte constitutionnel, et la véritable volonté de la mettre en œuvre. Le CCJAA devrait constituer un véritable organisme participatif et indépendant, en capacité de porter la parole des jeunes.

13. Territorialiser la politique publique en faveur de la jeunesse. Il est préconisé d'anticiper sur la déclinaison des actions nationales au niveau régional, selon un ensemble de dispositions complémentaires : d'abord, la mise en place de mécanismes de remontée et de collecte des besoins des jeunes par Région, pour que l'élaboration de toute stratégie soit nourrie et pensée selon les besoins réels et attentes spécifiques des jeunes des Régions et ensuite, l'adoption d'une approche participative systématisée des jeunes, de la conception des programmes à leur évaluation, et intégrant un contrôle citoyen sur les actions développées par les organes publics.

Pour réussir cette ambition, la conception d'une politique nationale pour les jeunes doit être adossée à une déclinaison territoriale pour assurer son déploiement équilibré sur l'ensemble du territoire national, pour lequel la Région doit être le maillon essentiel en charge de cette déclinaison, en tant que source et ancrage territorial.

14. Les Régions devront jouer pleinement leur rôle de portage de l'action en faveur de la jeunesse dans le cadre de leurs nouvelles missions, pour participer à la consolidation d'une politique nationale inclusive. La région est le niveau approprié pour gérer la mise en cohérence de la politique de la jeunesse avec les autres programmes sectoriels. Pour ce faire, les régions doivent, désormais, avoir une responsabilité forte dans l'orientation et la mise en œuvre des initiatives en faveur de la jeunesse. Elles doivent ainsi être dotées de tous les pouvoirs et moyens, pour assumer cette responsabilité et permettre aux jeunes de tous les milieux socio-économiques d'exprimer leurs besoins.

La déclinaison de ces objectifs doit se faire à travers les Plans de Développement Régionaux (PDR), cadre pour renforcer le rôle de la Région dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la jeunesse, et orientés sur la base des besoins des jeunes comme composante forte et structurante.

9 - Voir l'avis du CESE sur le projet de loi en question sur www.ces.ma.

Ce développement au niveau régional ne doit pas être considéré comme un complément ou une déclinaison à posteriori de la stratégie nationale des jeunes. C'est au contraire, un élément qui alimente l'élaboration de la stratégie et qui permet de lui donner une profondeur territoriale concrète, sur des bases coordonnées.

15. Rendre effectif le cadre institutionnel pour ancrer une véritable approche participative au niveau régional, avec une large implication des jeunes, des acteurs et des représentants de la société. Toujours dans le sens de capitalisation sur l'avènement de la régionalisation avancée, cette dernière devrait constituer une opportunité unique pour déployer un dispositif de simplification du système de gouvernance national, permettant d'accompagner une évolution de l'action en faveur de la jeunesse vers plus d'équité territoriale, basée sur la consolidation d'une politique régionalisée, inclusive et intégrée.

Extraits de la Loi organique n°111-14 relative à l'organisation des Régions

- Article 117 -

Sont créées auprès du Conseil de la Région trois instances consultatives :

- Une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires régionales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre ;
- Une instance consultative chargée de l'étude des questions relatives aux **centres d'intérêt des jeunes** ;
- Une instance consultative, en partenariat avec les acteurs économiques de la région, chargée de l'étude des affaires régionales à caractère économique.

Le règlement intérieur du conseil fixe les dénominations de ces instances et les modalités de leur composition et de leur fonctionnement.

Extraits de la Loi organique n°112-14 relative aux préfetures et provinces

- Chapitre IV -

Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation

***Article 110 :** Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 139 de la Constitution, les Conseils des préfetures et des provinces mettent en place des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation pour favoriser l'implication des citoyennes et citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement, selon les modalités fixées dans le règlement intérieur de la préfeture ou de la province.

***Article 111 :** Est créée auprès du conseil de la préfecture ou de la province une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires préfectorales ou provinciales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre.

Le règlement intérieur du conseil fixe la dénomination de cette instance et les modalités de sa composition et de son fonctionnement.

En ce sens, le CESE recommande de s'employer à créer, ou à renforcer pour les Régions dans lesquelles ils existent déjà, les nouveaux organes représentatifs, à l'instar des conseils locaux de la jeunesse.

16. Offrir aux jeunes des avantages préférentiels pour accéder à des prestations spécifiques.

Dans l'objectif de promouvoir la mobilité et les échanges entre les jeunes, le CESE propose de leur offrir des avantages préférentiels (remises, accès privilégiés,...) à travers la mise en place d'une 'Carte pour le Jeune' ou sur base de la présentation de la Carte d'Identité Nationale (en référence à la tranche d'âge à fixer).

A travers ce dispositif, le jeune pourrait bénéficier directement de plusieurs avantages, relatifs notamment au transport, au logement, au tourisme, à l'accès aux centres culturels, aux bibliothèques, aux cinémas, aux musées et aux activités culturelles, ludiques et sportives...

17. Favoriser le tutorat et le mentoring des jeunes et constituer un réseau de parrains pour les accompagner vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

Le CESE soutient l'idée qu'un jeune doit être accompagné et bénéficier de l'appui d'un parrain ou d'un coach, surtout pour ceux d'entre eux qui sont en situation de non emploi.

Il est ainsi recommandé de mettre en place un réseau de mentors pour aider les jeunes à établir des contacts, à s'enquérir de leur orientation – notamment éducative et professionnelle et ainsi, de s'ouvrir à la société et au monde de l'entreprise et de l'emploi.

Cette démarche constitue un devoir national à organiser et à inscrire dans le cadre d'un plan de développement d'ensemble, qui intègre à la fois l'encadrement au niveau professionnel, entrepreneurial, mais également au niveau de la vie.

Dans ce contexte, la mise en place d'un système de parrainage de proximité constitue une première piste de réflexion, et renvoie à une démarche de soutien par laquelle le parrain s'implique dans l'éducation et le développement du jeune en lui consacrant du temps et une attention particulière.

18. Favoriser les technologies numériques à l'appui de politiques de services publics adaptés aux jeunes et donner aux jeunes plein accès aux informations qui les concernent : gérer le présent en investissant l'espace numérique et préparer l'avenir.

Pour cela, il convient d'alimenter les réseaux sociaux et les sites web avec des informations pertinentes et utiles aux jeunes, surtout dans les domaines pour lesquels ils portent un intérêt particulier (services d'éducation, opportunités d'emplois, procédures administratives, documents pour effectuer une démarche donnée ...), de manière à créer un référentiel numérique qui permette de leur éviter de tomber trop fréquemment sur des informations tendancieuses ou en contradiction avec les valeurs prônées par la Constitution.

Aussi, il est préconisé de mettre en place une politique de communication spécialisée à destination de la jeunesse, qui prenne en compte la réalité de leur comportement. Les informations qui les concernent doivent être accessibles et présentées sous un format aisément appropriable. Pour en garantir un véritable partage, il pourrait être envisagé un cycle continu de mise à disposition de l'information sur les blogs, médias sociaux et applications mobiles afin d'informer les jeunes sur les programmes qui les concernent et de solliciter leur opinion au moyen de mécanismes de rétroaction. Enfin, les budgets de communication des ministères et autres institutions doivent privilégier les investissements sur les médias numériques et promouvoir systématiquement la mise en place de « community managers » en charge de ces contenus numériques.

Telles sont les orientations majeures et les éléments d'une méthodologie que le Conseil Economique Social et Environnemental estime appropriés à l'élaboration d'une politique publique en faveur de la jeunesse, qui soit intégrée et partagée par tous les acteurs concernés par la question des jeunes au Maroc.

Le Conseil entend porter la nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse ainsi que les recommandations stratégiques qui en découlent au niveau d'un débat national entre tous les acteurs et penseurs, un débat qui soit ouvert, responsable et largement participatif.

Annexes

Annexe 1 : Liste de la commission ad'hoc chargée de réaliser le rapport

Annexe 2 : Liste des institutions et acteurs auditionnés (auditions, rencontres et ateliers de travail)

Annexe 3 : Références bibliographiques

Annexe 1 : Liste de la commission ad'hoc chargée de réaliser le rapport

Président de la Commission	<ul style="list-style-type: none"> • M. Abdelmaksoud Rachdi
Rapporteur du thème	<ul style="list-style-type: none"> • M. Amine Mounir Alaoui
Membres de la commission ad'hoc	<ul style="list-style-type: none"> • M. Abdelaziz Ioui • M. Abdelhamid El Jamri • M. Abdelkarim Foutat • M. Abderrahim Laabaid • M. Abderrahmane Kandila • M. Ali Bouzaachane • M. Amine Berrada • Mme Hakima Naji • Mme Karima Mkika • M. Larbi Belarbi • Mme Latifa Benwakrim • Mme Mina Rouchati
Experte permanente au Conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Abla Benabdallah

Annexe 2 : Liste des institutions et acteurs auditionnés (auditions, rencontres et ateliers de travail)

Organismes	Acteurs auditionnés
Administrations centrales	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Jeunesse et des Sports • Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique – Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle
Organismes publics	<ul style="list-style-type: none"> • Haut-Commissariat au Plan
Régions	<ul style="list-style-type: none"> • Région de Fès-Meknès
Experts du domaine	<ul style="list-style-type: none"> • M. Ahmed Abbadi • M. Amine Mounir Alaoui • M. Driss Guerraoui • M. Hassan Rachek • M. Younes El Jaouhari
Société civile	<p>Plusieurs acteurs de la société civile organisée ont participé aux auditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse des partis politiques ; • Associations en charge de l'environnement ; • Associations en charge de la culture ; • Associations en charge des jeunes ; • Associations en charge des personnes à besoins spécifiques ; • Associations de promotion de l'emploi ; • Associations en charge de la formation ; • Associations des droits de l'Homme.

Annexe 3 : Références bibliographiques

Avis et Rapports du CESE

- « Pour une nouvelle charte sociale », Avis n°AS 1/2011, Novembre 2011.
- « Emploi des Jeunes », Avis n°AS 2/2011, Décembre 2011.
- « Inclusion des jeunes par la culture », Avis n°AS 3/2012, mars 2012.
- « Économie verte : opportunités de création des emplois et des richesses », Avis n°AS 4/2012, mars 2012.
- « Respect des droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap », Avis n°AS 5/2012, juillet 2012.
- « La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique. Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes, une responsabilité de tous : concepts, recommandations normatives et institutionnelles », Avis n°AS 8/2012, novembre 2012.
- « Avis sur le Projet de loi-cadre n°99-12 portant sur la charte nationale de l'environnement et du développement durable », Saisine n°1/2012, novembre 2012.
- « Gouvernance des services publics », Avis n°AS 13/2013, 2013.
- « Les soins de santé de base : vers un accès équitable et généralisé », Avis n°4/2013, 2013.
- « Les lieux de vie et action culturelle », Avis n°AS 10/2013, 2013.
- « L'Apprentissage Tout au Long de la Vie - Une Ambition marocaine », Avis n°AS 12/2013, 2013.
- « Le Nouveau Modèle de Développement pour les Provinces du Sud », Octobre 2013.
- « Cohérence des politiques sectorielles et Accords de libre-échange : fondements stratégiques pour un développement soutenu et durable », Avis n°AS 16/2014, Avril 2014.
- « L'École, les nouvelles technologies et les paris culturels », Avis n°AS 17/2014, Juillet 2014.
- « La gestion et le développement des compétences humaines : levier fondamental de réussite de la régionalisation avancée », Avis n°AS 11 /2013, 2013.

- « La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique. Les discriminations à l'égard des femmes dans la vie économique : réalités et recommandations », Avis n°AS 18/2014, novembre 2014.
- « Economie Sociale et Solidaire : un levier pour une croissance inclusive », Avis n°AS 19/2015, Février 2015.
- « Exigences de la régionalisation avancée et défis de l'intégration des politiques sectorielles », Auto-saisine n°22/2016, 2016.
- « L'effectivité des droits de l'enfant, la responsabilité de tous », Auto-Saisine n°23/2016, 2016.
- « L'Economie de la culture », Avis n°AS 25/2016, Juin 2016.
- « Richesse globale du Maroc entre 1999 et 2013 : le capital immatériel, facteur de création et de répartition équitable de la richesse nationale », décembre 2016.
- « Projet de loi n°89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative », Saisine n°22/2017, 2017.
- « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable », Auto-Saisine n° 30/2017, 2017.
- « Technologies et valeurs : l'impact sur les jeunes », Auto - Saisine n° 31/2017, 2017.

Rapports Nationaux

- Rapport « 50 ans de développement humain & perspectives 2025 », Janvier 2005.
- Vision stratégique pour la réforme de l'Ecole marocaine (2015-2030) du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Mai 2015.

Rapports et Etudes de départements et organismes nationaux

- Ministère de la Jeunesse et Sports, « Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse 2015-2030 : pour une jeunesse citoyenne, entreprenante, heureuse et épanouie », 2014.
- Ministère de l'Économie et des Finances, « La décennie des réformes et du progrès... pour un Maroc moderne et solidaire 1999-2009 », 2009.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, « Economie créative, Panorama et Potentiel », Avril 2016.
- Conseil National des Droits de l'Homme, « Pour un droit égal et équitable à l'éducation et à la formation », Série contribution au débat public, 2015.

- Haut-Commissariat au Plan, « Prospective Maroc 2030 », 2007.
- Haut-Commissariat au Plan, « Etudes sur quelques aspects du capital humain au Maroc », Décembre 2015.
- Institut Royal des Etudes Stratégiques, « L'ordre sociopolitique et la confiance dans les institutions du Maroc. Programme d'études - Lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? », janvier 2010.
- Institut Royal des Etudes Stratégiques, Atlas graphique : Programme d'études « Lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? », mars 2012.
- Institut Royal des Etudes Stratégiques, « Jeunes et politiques publiques de jeunesse : Etat des lieux, évaluation et éléments de stratégie », Juillet 2011.
- OCP Policy Center, « Maroc - Stratégie de croissance à l'Horizon 2025 », 2015.

Enquêtes et Statistiques

- Haut-Commissariat au Plan, « Enquête Nationale Démographique », 2009-2010.
- Haut-Commissariat au Plan, « Les jeunes en chiffres », août 2012.
- Haut-Commissariat au Plan, « Enquête nationale sur le bien-être : Principaux résultats », octobre 2012.
- Haut-Commissariat au Plan, « Présentation des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 », Octobre 2015.
- Haut-Commissariat au Plan, « Rapport national sur la réalisation par le Maroc des Objectifs du millénaire pour le développement », Décembre 2015.
- Ministère de la Santé, « Enquête nationale sur la population et la santé familiale », 2011.

